



Guide de ressources

du Plan Canadien de prévention de la noyade (2022)

Centre canadien de recherche
sur la prévention de la noyade 

PLAN CANADIEN DE PRÉVENTION DE LA NOYADE, 9^e ÉDITION



La noyade est un problème de santé publique qui est évitable. Elle constitue la troisième principale cause de décès par traumatisme non intentionnels dans le monde, et une cause majeure de morbidité et de mortalité au Canada. En moyenne, environ 460 personnes meurent noyées au Canada chaque année; et bien d'autres sont victimes d'une noyade non mortelle, qui entraîne souvent des séquelles à long terme.

Le Plan canadien de prévention de la noyade est un document d'établissement des priorités pour la prévention de la noyade, en ce qui a trait notamment à la recherche, à l'analyse et aux actions à effectuer au Canada. Il est créé par un comité directeur multisectoriel composé des leaders des groupes de travail technique qui passent en revue les données et les preuves, établissent les priorités et font des recommandations.

En 2022, le comité directeur de la Coalition canadienne de prévention de la noyade (CCPN) a ratifié sept (7) enjeux cibles clés pour les cinq prochaines années (2022-2026). Ces derniers feront en sorte que l'accent soit toujours mis sur des groupes d'âge (enfants âgés de 1 à 4 ans); de personnes (Premières Nations, Inuits, et Métis; et, néo-Canadiens); et des lieux (Nord canadien, milieux ruraux, et eau froide; et, milieux supervisés). Les nouveaux enjeux cibles clés portent sur les activités (navigation de plaisance) et les comportements (port du VFI; et, consommation d'alcool et de drogues).

Le Guide de ressources du Plan canadien de prévention de la noyade est une référence complémentaire fournissant de l'information, des outils et des modèles.

REMERCIEMENTS

La Coalition canadienne pour la prévention de la noyade reconnaît que le territoire où nous vivons et travaillons est le territoire traditionnel des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Les nouveaux arrivants et colons ont été invités sur ce territoire dans un esprit de paix, d'amitié et de respect. La CCPN reconnaît le processus de vérité et de réconciliation et continue d'écouter, d'apprendre et d'appliquer les apprentissages à nos valeurs, à notre travail et à nos relations avec les peuples autochtones, les communautés et la terre.

La Coalition canadienne pour la prévention de la noyade remercie les membres du comité directeur de la Coalition d'avoir fourni du contenu et une rétroaction utile : sur cette première édition du Guide de ressources du Plan canadien de prévention de la noyade. La Coalition canadienne pour la prévention de la noyade remercie les membres des groupes de travail technique et ses participants au sous-comité pour leur dévouement continu à la prévention de la noyade au Canada et pour leurs importantes contributions aux stratégies, au matériel et à l'information sur la prévention de la noyade inclus dans ce guide de ressources.

Président, CCPN	Stephen B. Beerman, MD
Gestionnaire de projet	Lisa Hanson Ouellette
Traduction	Société de sauvetage, division du Québec

TABLE DES MATIÈRES

PLAN CANADIEN DE PRÉVENTION DE LA NOYADE, 9 ^e ÉDITION	1
REMERCIEMENTS	1
SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
CONTEXTE ET HISTORIQUE	3
Le problème mondial de la noyade	3
La Coalition canadienne pour la prévention de la noyade	4
Le plan canadien de prévention de la noyade	6
Collecte de données	6
STRATÉGIES ET APPROCHES DE PRÉVENTION DE LA NOYADE	7
Collaboration multisectorielle	7
Les approches de la prévention des blessures	8
Les technologies	13
Géocartographie	13
Les coalitions communautaires	14
Activités de sensibilisation	14
L'advocacie	14
COMMENT CRÉER UNE COALITION COMMUNAUTAIRE	15
The National Community Coalition Development Committee	15
Créer une coalition communautaire	16
Mandat	16
Activités et initiatives	16
Un cadre	18
PRIX DE PRÉVENTION DE LA NOYADE DE LA COALITION	19
Le prix Plans d'action communautaire	19
Le prix Politiques et législation efficaces	19
Le prix Recherche	19
Prix de communication commémoratif Barb McLintock	19
RÉFÉRENCES	21
ANNEXES	21
Annexe A : Le cadre de catégorisation des noyades non mortelles	21
Annexe B : La résolution des Nations Unies sur la prévention des noyades	22
Annexe C : Le rapport national sur la noyade, Édition 2020	26
Annexe D : Études de cas postnoyade	28

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Il s'agit de la première édition du Guide de ressources du Plan canadien de prévention de la noyade. Il sert de source d'information complémentaire à la 9e édition du Plan canadien de prévention de la noyade (mai 2022). Alors que le Plan identifie les principaux domaines d'intervention pour le Canada et établit des priorités pour atteindre les objectifs, ce guide de ressources offre des informations sur :

- le contexte et l'histoire de la Coalition canadienne pour la prévention de la noyade (CCPN) ;
- stratégies et approches de prévention de la noyade ; et
- des instructions sur la façon de créer une coalition de prévention de la noyade dans votre communauté.

Ce guide de ressources comprend également

- un aperçu des Prix canadiens pour la prévention de la noyade et une liste des récipiendaires de 2018 à 2021; et,
- un résumé des efforts de plaidoyer entrepris par un sous-comité du comité directeur axé sur le développement de coalitions communautaires.

Des références et des outils supplémentaires peuvent être trouvés dans les annexes. Ceux-ci incluent :

- La résolution des Nations Unies sur la prévention des noyades (2021) ;
- Rapport sur la noyade au Canada (Édition 2020) ;
- le cadre de catégorisation des noyades non mortelles de l'Organisation mondiale de la Santé (2019) ; et,
- plusieurs études de cas de noyades s'étant produits en milieux supervisés.

CONTEXTE ET HISTORIQUE

Le problème mondial de la noyade

En 2014, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a publié le Rapport mondial sur la noyade : comment prévenir une cause majeure de décès (OMS, 2014). Le rapport visait à galvaniser l'attention sur le problème de la noyade en soulignant comment il est possible de prévenir la noyade et de sauver des vies grâce à une collaboration entre les secteurs⁵. En 2017, l'OMS a publié son second rapport sur la noyade, Prévention de la noyade : Guide pratique, afin de fournir des orientations concrètes pour l'implantation des 10 stratégies de prévention de la noyade mises de l'avant (OMS, 2017). En 2019, l'OMS a publié un cadre de catégorisation de la noyade non mortelle (voir Annexe A). En 2021, la résolution de l'ONU sur la prévention de la noyade, qui était appuyée par le Canada et la plupart des 194 pays et territoires membres, est devenue une réalité (voir Annexe B).

Formée en 2016, la Coalition canadienne pour la prévention de la noyade (CCPN) fait partie d'un effort mondial visant à réduire le fardeau de la noyade. Le rapport mondial de l'OMS sur la noyade - Prévenir un tueur majeur (2014) a déclaré que la noyade était une menace grave et négligée pour la santé publique. Le rapport a appelé toutes les nations à améliorer leur action communautaire, leurs politiques / législations en vigueur et à réaliser de la recherche. La Coalition canadienne pour la prévention de la noyade a été formée pour répondre à cet appel à l'action.

Il y aura bientôt un Partenariat mondial pour la prévention de la noyade qui servira de communauté de leadership en matière de politique et de mise en œuvre pour la prévention de la noyade. Le Rapport mondial de l'OMS sur la noyade a été un catalyseur efficace pour une maturation significative des efforts mondiaux de prévention de la noyade. Des organisations non gouvernementales, des agences gouvernementales, des partenaires industriels et des instituts de recherche sont engagés. Des sociétés et des fédérations internationales telles que la Société royale de sauvetage, l'*International Life Saving Federation*, Safekids, et la Croix-Rouge / Croissant-Rouge participent à l'effort mondial de prévention des noyades.

Il existe une vision unifiée pour réduire le fardeau de la noyade dans toutes les nations. On sait que le fardeau de la noyade affecte de manière disproportionnée les pays à revenu faible et intermédiaire et avec les enfants. Nous travaillons en collaboration pour améliorer la compréhension grâce à une recherche bien conçue. Nous ciblons les ressources pour les interventions dans les pays et les communautés à hauts risques. Les fondations œuvrant en santé publique, les gouvernements, l'industrie, les instituts non gouvernementaux et les donateurs privés qui investissent dans la santé publique continuent d'augmenter leurs contributions. Une approche de santé publique est le cadre de ce parcours. Les efforts continuent de porter sur la réduction des cas de noyade mortelle et non mortelle et des iniquités quant au fardeau de la noyade. Un partage approprié des ressources de santé publique pour la prévention de la noyade se poursuit.

Les Canadiens servent l'effort mondial par la collecte, la gestion et la communication de données de qualité. Les Canadiens mettent en œuvre des interventions fondées sur des données probantes et en étudient les impacts. Les Canadiens encouragent et facilitent les politiques et les lois pour sauver et améliorer des vies. Les Canadiens sont fiers de la réduction constante du fardeau de la noyade au Canada et de leur contribution à l'effort mondial de prévention de la noyade. Nous savons que nous avons encore du travail à faire. Le Canada, comme tous les pays, a des communautés très touchées par la noyade. Cela comprend des lieux et des personnes à haut risque de noyade. La Coalition canadienne pour la prévention de la noyade et les universitaires, les organisations non gouvernementales, l'industrie, les partenaires de la société civile et les agences gouvernementales participants travaillent dans le cadre de cet effort mondial. Nous contribuons à la fondation académique qui informe l'action. Nous modélisons le leadership partagé et l'inclusion pour avoir un impact. Nous construisons le respect mutuel par la collaboration et la compréhension collective. Nous devons continuer à apprendre les meilleures pratiques pour réduire les noyades. Nous continuerons de partager cet apprentissage avec nos collègues de la prévention de la noyade du monde entier.

La Coalition canadienne pour la prévention de la noyade

La CCPN a été formée en réponse à l'appel à l'action lancé dans le rapport de l'OMS (2014). Comme la noyade est un problème multisectoriel exigeant la création de partenariats entre toutes les parties prenantes, la Coalition a pour but d'établir et d'exécuter un plan multisectoriel à long terme qui vise à réduire la noyade au Canada. La noyade menace toutes les populations, mais les risques sont parallèles à de nombreux déterminants sociaux de santé, ce qui affecte disproportionnellement les peuples autochtones, les nouveaux immigrants, les personnes âgées et les populations rurales. Les noyades mortelles et non mortelles touchent non seulement des individus, mais aussi des familles et des collectivités entières.

La CCPN favorisera la collaboration multisectorielle par le biais d'une approche de santé publique. La CCPN adopte une approche axée sur la santé publique qui requiert une compréhension : du fardeau de la noyade et de l'inégalité de ce fardeau; du ciblage des interventions selon les enjeux clés; et de l'évaluation des impacts. Cette approche nécessite une planification rigoureuse fondée sur les données probantes existantes. L'éducation, les innovations sociales, la persistance, le ressourcement et une mise en œuvre efficace sont des facteurs déterminants de réussite en matière de réduction des taux de morbidité et de mortalité par noyade.

Le but de la CCPN est de protéger et maintenir la santé publique en menant la recherche sur les causes et les solutions possibles en réponse à l'augmentation des noyades mortelles et non mortelles, de même qu'en recueillant, en organisant, en fournissant et en diffusant des ressources fondées sur des données probantes au grand public; éduquer par la formation, les services de consultation et la promotion de l'échange de connaissances et d'informations relatives à la prévention de la noyade; et contribuer avec d'autres groupes de parties prenantes aux politiques gouvernementales en matière de prévention de la noyade, notamment par le biais d'activités de plaidoyer, d'engagement communautaire et de sensibilisation.

La CCPN assure le leadership, la coordination et la planification d'actions afin de réduire le nombre de noyades au Canada. Il s'agit d'une filiale du Centre canadien de recherche sur la prévention de la noyade (CCRPN). La CCPN rassemble de nombreuses parties prenantes dans l'effort de prévention de la noyade au Canada – organismes

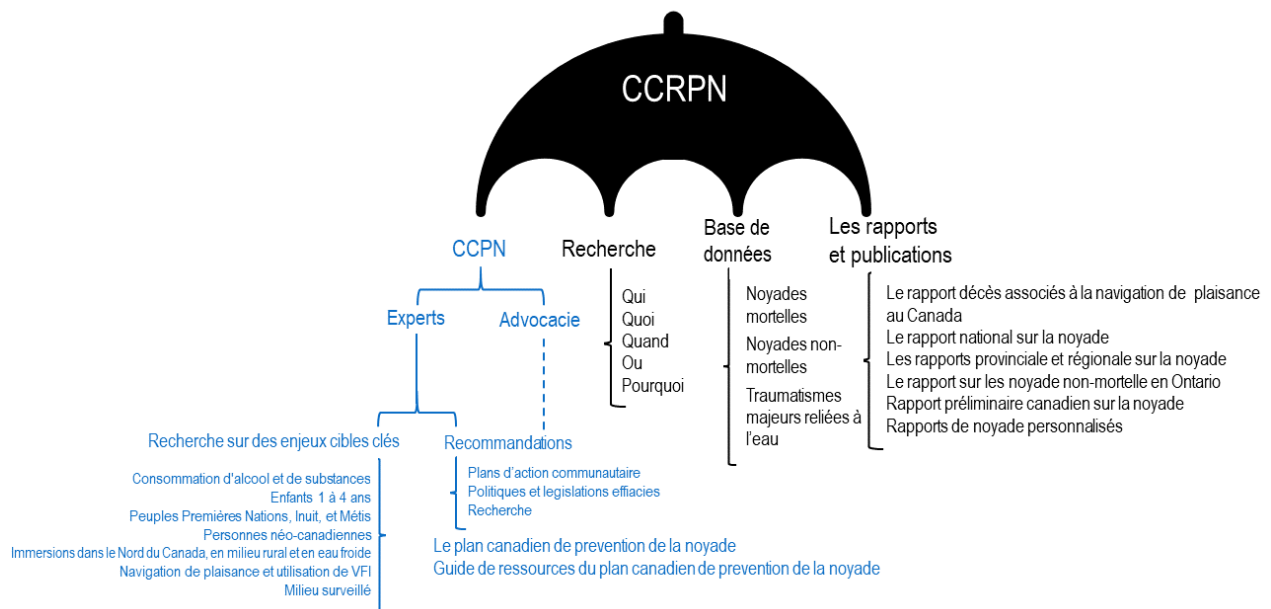
gouvernementaux, organisations non gouvernementales, industrie, groupes de mobilisation de citoyens et médias –pour fournir un large éventail de points de vue et assurer un leadership multisectoriel en prévention de la noyade au Canada.

Le leadership, l'échange technique, l'interprétation de la recherche et la planification stratégique de prévention assurés par la Coalition assurent que l'avancement en matière de réduction de la noyade soit fondé sur des données probantes, efficace et durable. Son travail, ses informations et son plan soutiennent les discussions académiques autour de la prévention des noyades et offrent une infrastructure pour la recherche académique. La CCPN est pilotée par un comité directeur qui nomme les leaders de groupes de travail techniques pour chaque enjeu cible clé. Les leaders en question forment des groupes de travail multisectoriels chargés de recommander des mesures à fort impact pour réduire les noyades liées à un des enjeux cibles clés.

La CCPN s'est fixé comme ambitieuse vision à long terme de porter à zéro les taux de morbidité et de mortalité par noyade. Les politiques et les lois sont des moyens d'intervention ayant un grand impact dans la réduction des risques de noyade. Des lois canadiennes ont été adoptées et sont appliquées dans des domaines tels que le transport maritime, le transport par l'eau, l'infrastructure, et autres. Des modifications à la législation existante sont nécessaires. Une nouvelle législation est nécessaire dans certains domaines. La participation des pouvoirs publics dans l'effort déployé pour réduire la noyade a été très utile et efficace. Cet esprit de partenariat a été animé par le leadership de la société civile engagée et des organisations non gouvernementales (ONG). Il importe d'encourager et de perpétuer l'engagement civique dans la réduction du risque de noyade. La participation grandissante des ministères et organismes fédéraux au sein de la Coalition a été et sera toujours bien accueillie. Le leadership des ONG a aidé à élever le niveau de priorité du fardeau de la noyade aux yeux du public canadien et du gouvernement du Canada.

La CCPN a fusionné ses opérations avec le CCRPN en 2021. Cette consolidation des ressources renforce la capacité de recherche du CCRPN grâce à l'ajout d'experts, de collaborateurs et de partenaires multisectoriels de la coalition partout au Canada. Le CCRPN est la principale agence de recherche sur la noyade et les incidents liés à l'eau au Canada. Le Centre effectue de la recherche sur les noyades mortelles et non mortelles, les traumatismes aquatiques majeurs et les interventions de sauvetage. La recherche soutenue et l'analyse des données recueillies contribuent à l'amélioration des programmes de formation en sauvetage aquatique qui se basent ainsi sur des faits, et sert également à appuyer notre programme d'éducation sur la prévention de la noyade. Le CCRPN fournit des données à jour et fondées au fur et à mesure qu'il construit la base de données canadienne.

Figure 1 : Le rôle de la CCPN au sein du CCRPN



Le CCRPN mène des recherches et produit des rapports sur la noyade et les décès associés à l'eau évitables au nom de la division ontarienne de la Société royale de sauvetage Canada depuis 1989 et pour chaque division provinciale/territoriale de la Société depuis 1990, ce qui lui a permis de produire le premier rapport national sur la noyade la même année pour la Société royale de sauvetage Canada. Cette recherche fournit des données complètes et bien documentées sur l'enjeu de la noyade pour guider la Société de sauvetage, notamment, dans le développement des initiatives et activités de prévention de la noyade.

Depuis les années 1990, le Canada a eu des données de grande qualité sur la mortalité par noyade. La collecte de ces données est possible grâce à la collaboration des bureaux des coroners et médecins légistes partout au Canada, de Statistique Canada, de Transports Canada, et au travail acharné des ONG telles que le CCRPN et la CRC qui sont parties prenantes dans la prévention de la noyade. Des rapports sont présentés régulièrement aux Canadiennes et Canadiens, aux parties prenantes, et aux décideurs depuis plus de 30 ans. Le plus récent rapport national sur la noyade est paru en 2020 (voir Annexe C) et inclut l'analyse des données sur la noyade pour les années 2013 à 2017. Alors que les rapports provinciaux/territoriaux ont paru pour les années 2014 à 2018 (Manitoba, Maritimes, et Terre-Neuve), il n'a pas été possible de publier le rapport national sur la noyade en raison des difficultés relatives à la collecte des données occasionnées par la pandémie. Les données préliminaires ont joué un rôle important pour offrir un aperçu initial du problème de la noyade au Canada alors que les activités aquatiques se sont poursuivies durant la pandémie.

Le CCRPN participé activement au comité directeur de la CCPN depuis 2016. Il a assuré la direction d'un des groupes de travail technique et a fourni les données sur lesquelles s'appuie le Plan canadien de prévention de la noyade. Sa contribution est toujours une valeur ajoutée puisque les données représentent un élément important du Plan et servent à établir les priorités et à formuler des recommandations.

Le plan canadien de prévention de la noyade

La CCPN produit le Plan canadien de prévention de la noyade pour soutenir les efforts de prévention de la noyade à l'échelle nationale et fait également partie de l'effort mondial visant à réduire les noyades. Un partenariat international pour la prévention de la noyade est en cours et comprend de nombreux pays qui entreprennent des activités de prévention de la noyade. Le Canada sert l'effort mondial en partageant des données, du leadership et une communication de qualité.

Entre 2017-2021, huit itérations du Plan canadien de prévention de la noyade (le Plan) ont été produites par la CCPN. À la suite de la fusion avec le CCRPN et de la parution de la 8^e édition du Plan en mai 2021, le CCRPN et la CCPN ont convenu que le Plan serait produit annuellement en mai pour coïncider avec le début de la période la plus propice aux noyades au Canada (mai à septembre). À l'automne 2021, il a été recommandé que le Plan soit divisé en deux documents – le Plan et un guide de ressources complémentaire – à compter de la 9^e édition. Alors que le Plan expose les enjeux cibles clés, les priorités et échéances, de même que les recommandations de la CCPN, le Guide de ressources accompagnant le Plan présente l'histoire et fournit le matériel et les ressources utiles pour la création d'initiatives, la mobilisation et la recherche pour la prévention de la noyade.

Illustration 1 : Les plans canadiens de prévention de la noyade, éditions 1 à 8 (2017 à 2021)



Les types de noyades inclus dans les données recueillies et dans les rapports varient. Relever ces différences et les comprendre est essentiel dans le cadre de la recherche. Cela est d'autant plus pertinent pour les chercheurs et les militants pour la prévention de la noyade.

- Statistique Canada circonscrit la noyade aux codes de classification de la CIM-10 W65 à 70, ainsi que W73 et W74 (Gouvernement du Canada, 2021).
- Parachute Canada circonscrit la noyade aux codes de classification de la CIM-10 W65 à 74, ainsi que V90 et V92 qui incluent les noyades associées au transport par l'eau. Les noyades occasionnées par les cataclysmes et les par l'automutilation sont exclues.
- Le Centre canadien de recherche sur la prévention de la noyade et la Société de sauvetage Canada (SSC) circonscrivent la noyade aux codes de classification de la CIM-10 W65 à 74, V90 et V92 en plus de V94 et Y21. V94 inclut les accidents impliquant une personne qui n'occupe pas le bateau skieur nautique heurté par un bateau. Y21 inclut les noyades et submersions dont l'intention est non déterminée.¹



Échéanciers de collecte de données

Il y a aussi des différences dans l'analyse des données sur la noyade faite par les organisations en ce qui a trait aux échéanciers de collecte de données – c.-à-d. selon l'exercice ou l'année civile. Cela est également pertinent pour les chercheurs et les acteurs de la prévention de la noyade, particulièrement pour ceux qui analysent les données provenant de sources variées.

- Statistique Canada se réfère à l'exercice (c.-à-d., 1^{er} avril au 31 mars).
- Parachute Canada se réfère à l'année civile (c.-à-d., 1^{er} janvier au 31 décembre).
- Le CCRPN et la LSC se réfèrent à l'année civile (c.-à-d., 1^{er} janvier au 31 décembre).

STRATÉGIES ET APPROCHES DE PRÉVENTION DE LA NOYADE

Collaboration multisectorielle

Travailler dans un cadre de santé publique permet de traiter des écarts de résultats en santé entre les différents groupes raciaux, ethniques et socioéconomiques. Cela se traduit par la réduction des inégalités en ce qui a trait aux séquelles et à la mortalité reliée à la noyade, le respect des cultures dans le cadre des approches et des interventions, et l'engagement à apprendre des populations marginalisées plutôt que la prescription de solutions. La contribution multisectorielle et le leadership partagé sont une composante essentielle de l'approche de santé publique dans la recherche d'actions, d'impacts et de résultats fructueux. Les participants à la Coalition, les responsables du comité directeur et des groupes de travail technique, les autres participants, les agences et les organisations ont des mandats, des missions et des objectifs divers et variés ; ils représentent de nombreuses zones géographiques, des populations et des fournisseurs de services ; et apportent des perspectives et des expériences variées. La participation d'au moins un participant de chaque secteur – gouvernement, organisations non gouvernementales, universitaires, industrie, groupes de mobilisation de citoyens et médias – apporte énormément de connaissances sur la question de la noyade au Canada.

Chaque groupe de travail technique commence par effectuer une évaluation complète de la situation, ce qui inclut de faire la collecte, l'analyse, la synthèse, la communication et la discussion des données dans le but d'éclairer la prise de décisions de planification. Cela inclut également de résumer toutes les données pertinentes reliées aux enjeux cibles clés. Cette évaluation situationnelle comprend : un résumé des données existantes reliées à l'enjeu cible clé ; l'identification des sources clés ; un résumé du travail et des références actuelles reliées à cet enjeu cible clé au

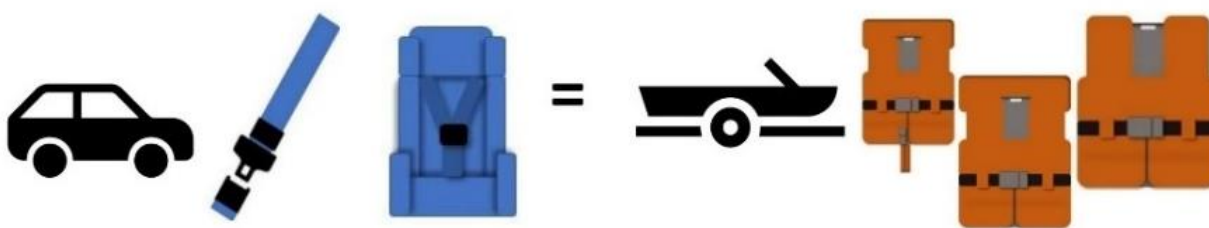
¹ Les différences en ce qui a trait aux types de noyade inclus dans la collecte des données entraînent des différences pour les nombres estimés de noyades et les coûts annuels associés à la noyade. Par exemple, selon les données préliminaires du CCRPN et en fonction d'un coût de 623 226 \$ par noyade mortelle, le CCRPN estime que les noyades mortelles ont coûté aux Canadiens 182,6 M\$ en 2018.¹ Il s'agit d'une estimation plus élevée que celle faite par Parachute Canada (174,5 M\$) et la différence est attribuable aux types de noyade pris en considération par chaque organisation.

Canada; l'identification des exemples de meilleures pratiques et/ou de lignes directrices pour des normes standardisées, si elles existent ailleurs dans le monde, ou pour d'autres problématiques reliées aux blessures. Chaque groupe de travail technique établit ensuite des buts à court et à long terme; et, identifie les étapes d'action pour avoir une portée concrète et complète et mieux comprendre les actions immédiates et à long terme, ainsi que leur impact anticipé.

Des approches similaires ont été privilégiées dans d'autres secteurs. Par exemple, il y a beaucoup à apprendre des approches multisectorielles adoptées pour obtenir les résultats positifs qu'on peut voir aujourd'hui sur la route. Au début des années 1990, plusieurs secteurs se sont concentrés sur le but commun de réduire les accidents de la circulation. Grâce à leur collaboration, leurs actions conjointes ont abouti à une diminution du nombre de décès sur la route au cours de la première décennie (1992-2002) et à une nouvelle diminution de 2003-2013. Ceci prouve que l'engagement du gouvernement et le partenariat avec l'industrie, les organisations non gouvernementales, les fondations civiques, les universitaires et les médias/communications peuvent mener avec succès des recherches pour soutenir le changement législatif et l'éducation du public afin de modifier les perceptions et les comportements culturels associés à la circulation routière.

La mise en application d'une approche similaire s'appuyant sur des données probantes pour ce qui est de la noyade, combinée à la lutte pour des amendements réglementaires et législatifs, de même qu'à l'éducation du public pourrait permettre de réduire avec succès les accidents de noyade, mortelle comme non mortelle, au Canada. Pourquoi comparer les technologies de sécurité routière à celles de la prévention de la noyade? Le gilet de sauvetage est souvent associé à la ceinture de sécurité dans les voitures. Les données et les faits démontrent que les ceintures de sécurité sauvent des vies. Les données et les faits démontrent aussi que les gilets de sauvetage et le VFI sauvent des vies. L'utilisation de la ceinture de sécurité a un double objectif : 1) éviter à celui qui la porte d'être éjecté d'un véhicule, ce qui pourrait causer de graves blessures ou la mort et 2) limiter le mouvement de celui qui la porte lors d'une collision afin de minimiser ou d'éviter les blessures. Quant au gilet de sauvetage, son objectif est triple : 1) maintenir les voies respiratoires hors de l'eau; 2) conserver la chaleur du corps dans l'eau froide pour donner le temps aux sauveteurs de localiser la personne qui le porte; et 3) offrir de la visibilité par sa couleur vive (rouge, orange, jaune, etc.) pour aider les sauveteurs à localiser la victime.

Figure 2 : Comparaison d'un échantillon de technologie de sécurité routière à la technologie de prévention de la noyade



Les approches de la prévention des blessures

L'approche classique de la prévention des blessures décrit une approche à plusieurs niveaux qui commence par des mesures visant à prévenir l'événement de blessure avant qu'il ne se produise. Cette étape primaire est la plus efficace des trois réponses pour prévenir la noyade. La santé publique adopte cette approche classique dans de nombreuses situations.


Par exemple, avec la pandémie de la COVID-19, la population a été familiarisée avec cette approche classique qui met l'accent sur l'étape de prévention primaire – lavage des mains, distanciation sociale et port du masque – afin de prévenir la propagation du virus. L'isolement, notamment, était l'étape de prévention secondaire, alors que l'étape tertiaire comprenait les hospitalisations de courte ou de longue durée, la ventilation et la réanimation.

Dans le cas de la noyade, l'étape primaire correspond notamment à la surveillance parentale attentive et continue, la piscine clôturée, l'acquisition des habiletés de natation de survie, le port du gilet de sauvetage/VFI, et l'accent mis sur la sécurité avant tout. L'étape secondaire comprend les sauvetages par des surveillants-sauveteurs et ceux à faible contact par un passant. L'étape tertiaire inclut la RCR administrée à l'hôpital, le drainage des poumons et les hospitalisations de courte ou de longue durée.




Par exemple,

- Surveillance attentive
- Clôture de piscine à quatre côtés
- Plan de sécurité aquatique de la piscine arrière / chalet
- Formation de survie en natation
- Utilisation du gilet de sauvetage
- Prioriser la sécurité avant tout



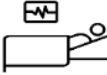

Par exemple,

- Sauvetage par un surveillant-sauveteur
- Sauvetage (faible contact) par un passant




Par exemple,

- RCR administrée à l'hôpital
- Vidange d'un fluide des poumons à l'aide d'un cathéter d'aspiration
- Soins hospitaliers à court et/ou à long terme




L'approche à volets multiples pour la prévention des blessures considère que l'action personnelle, l'action communautaire, la recherche, la réglementation et la législation gouvernementale sont des éléments devant travailler ensemble pour en venir à une stratégie efficace de prévention de la noyade à plusieurs volets pour le Canada. Le Plan canadien de prévention de la noyade est un outil à utiliser en parallèle aux autres volets de prévention. En lien avec les principaux points ciblés par l'OMS, la CCPN a créé cette infographie illustre ce qui peut être fait dans chaque volet pour prévenir la noyade.

Figure 3 : Cadre pour une stratégie à volets multiples

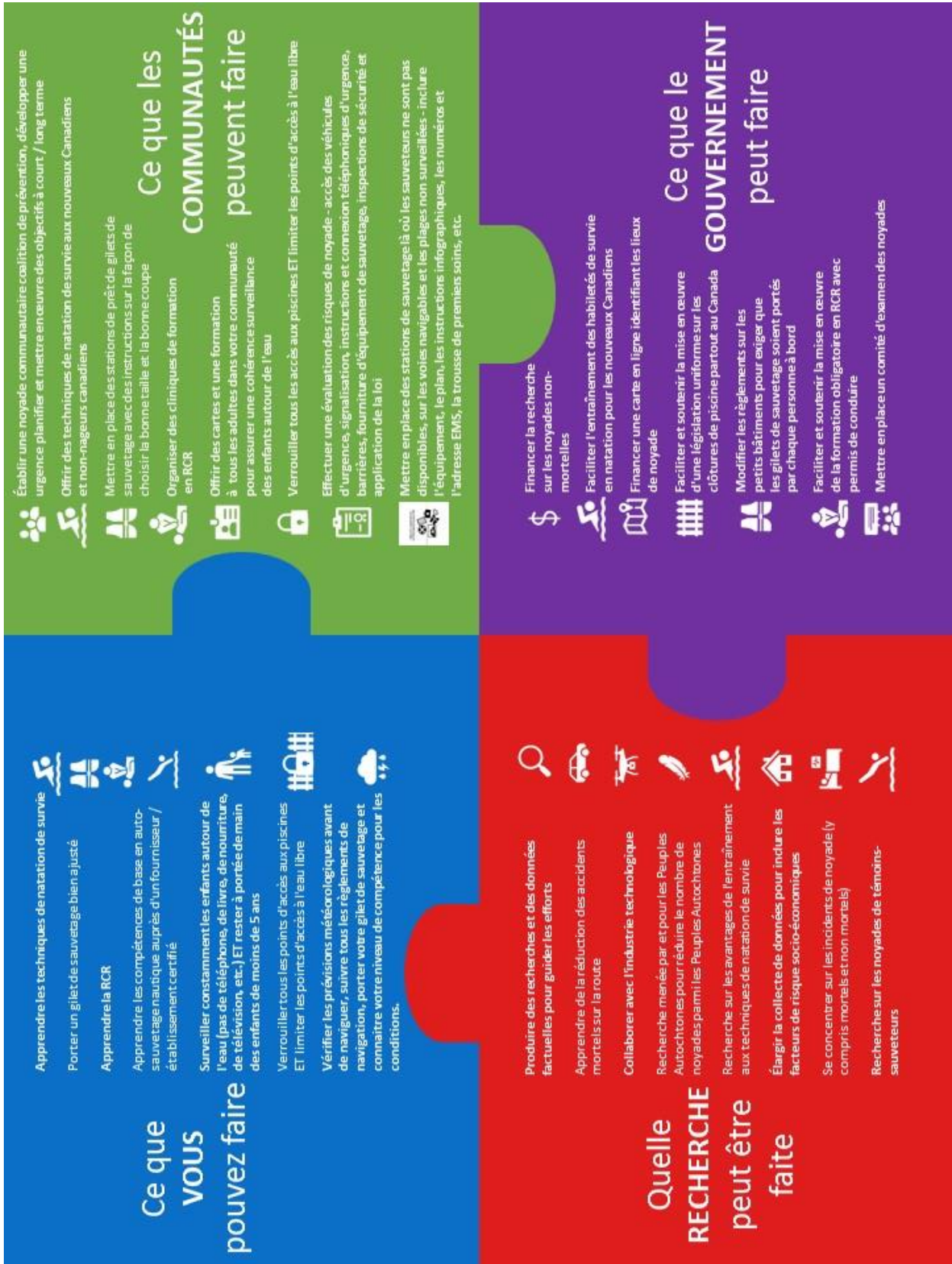
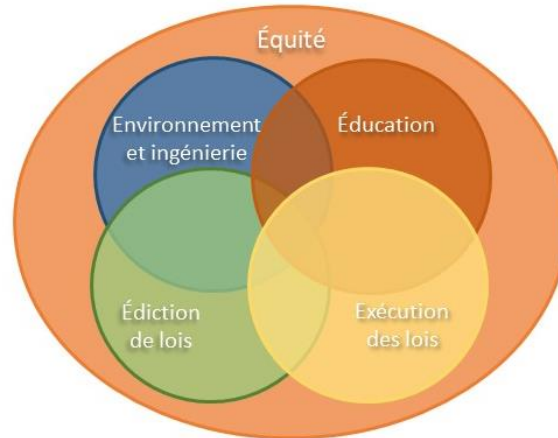


Tableau 1 : Liste de vérification pour la stratégie à volets multiples

VOLET DE PRÉVENTION	✓	QUOI ?	POURQUOI ?
Ce que vous pouvez faire		Apprendre les techniques de natation de survie	Pour nager jusqu'à un endroit sécuritaire
		Porter un VFI/gilet de sauvetage bien ajusté	Pour maintenir les voies respiratoires hors de l'eau et conserver sa chaleur dans l'eau froide
		Apprendre la RCR	Pour une intervention rapide – la rapidité augmente les chances de survie
		Acquérir les compétences de base en autosauvetage nautique auprès d'un fournisseur certifié	Pour se sauver soi-même ou sauver autrui lors d'une urgence
		Surveiller en tout temps les enfants dans l'eau, sur l'eau et près de l'eau (y compris durant leur cours de natation pour encore plus de sécurité)	Pour protéger les enfants de tous âges
		Rester à portée de main des enfants de moins de cinq ans	Pour protéger les enfants en bas âge
		Verrouiller tous les points d'accès aux piscines et limiter les points d'accès à l'eau libre.	Pour protéger les personnes et les groupes
		Vérifier les prévisions météorologiques avant de naviguer et connaître son niveau de compétence pour les conditions de navigation	Car la température peut changer rapidement – il faut connaître son niveau de compétence pour les différentes conditions
		Suivre tous les règlements de navigation	Car la réglementation nautique est là pour assurer votre sécurité et celle des autres
		Porter son gilet de sauvetage en naviguant	Pour maintenir les voies respiratoires hors de l'eau et conserver sa chaleur dans l'eau froide
Ce que les communautés peuvent faire		Établir une coalition communautaire	Pour identifier et agir sur les enjeux cibles clés
		Développer un plan d'urgence	Pour éviter les pertes de vies humaines lors d'inondations
		Établir des objectifs à court et à long terme	Pour prévenir les décès
		Permettre aux néo-Canadiens et aux non-nageurs d'acquérir les habiletés de natation de survie	Pour réduire de 90 %, d'ici 2026, le nombre de noyades pour ces deux groupes à risques
		Mettre en place des stations de prêts de gilets de sauvetage avec des instructions	Pour s'attaquer aux iniquités et éviter les décès
		Offrir des ateliers de formation en RCR	Pour réduire le temps de réponse lors d'un incident
		Offrir des formations On-Guard à tous les adultes	Pour assurer une protection aux enfants
		Verrouiller tous les accès aux piscines	Pour empêcher l'accès aux plans d'eau non supervisés
		Limiter les points d'accès à l'eau libre	Pour limiter l'accès aux plans d'eau non supervisés
		Effectuer une évaluation des risques de noyade	Pour identifier les lieux, les groupes, les âges, etc. à risques
Quelle recherche peut être faite		Mettre en place des stations de sauvetage où des sauveteurs ne sont pas disponibles	Pour réduire le temps de réponse lors d'un incident
		Produire des recherches et des données factuelles	Pour guider l'établissement de politiques, lois et règlements
		Apprendre de la réduction des accidents mortels sur la route	Pour réduire les décès par noyade
		Collaborer avec l'industrie technologique	Pour prévenir les décès (victimes et sauveteurs) et réduire le temps de réponse lors d'incidents
		Recherche menée par et pour les peuples autochtones pour réduire le nombre de noyades	Pour s'assurer de la pertinence et préserver la vie
		Recherche sur les avantages de l'entraînement aux techniques de natation de survie	To demonstrate its value for federal funding
		Élargir la collecte de données pour inclure les facteurs de risque socioéconomiques	Pour étayer les approches de santé publique en prévention de la noyade
		Se concentrer sur les incidents de noyade – mortelle, non mortelle, blessures associées à l'eau	Pour accroître la recherche et la contribution du Canada
Ce que le gouvernement peut faire		Recherche sur les noyades de témoins-sauveteurs	Pour prévenir la noyade de témoins
		Faciliter l'acquisition des habiletés en natation de survie pour les néo-Canadiens	Pour prévenir les décès chez les néo-Canadiens
		Financer la recherche sur la noyade non mortelle	Pour comprendre tous les enjeux de la noyade
		Faciliter et soutenir la mise en œuvre d'une législation uniforme sur les clôtures de piscine partout au Canada	Pour prévenir les décès chez les enfants
		Modifier le Règlement sur les petits bâtiments pour rendre obligatoire le port du VFI/gilet de sauvetage	Pour prévenir les décès chez les plaisanciers
	Mettre en place un comité d'examen des noyades	Pour créer une équipe d'investigation officielle	

L'approche des 5 E de la prévention de la noyade met l'accent sur un cadre qui inclut l'éducation, l'environnement et l'ingénierie, l'édiction de lois, l'exécution de la loi, et l'équité. Une approche plus traditionnelle est structurée selon 3 E (environnement; éducation; et édiction et exécution). Lorsqu'il est question de noyade toutefois, il est justifié de séparer l'édiction et l'exécution des lois, de même que d'ajouter l'équité qui joue un rôle du côté des déterminants sociaux de la santé.

Figure 3 : L'approche des 5 E de la prévention de la noyade



Les taux de noyade plus élevés sont en lien avec les déterminants sociaux de la santé – l'accès à l'éducation, les soins de santé, le logement, le travail, le soutien social, l'accès à l'eau et la nourriture, et le transport. La noyade menace toutes les populations, mais les risques sont parallèles à de nombreux déterminants sociaux de la santé, ce qui affecte disproportionnellement les peuples autochtones, les nouveaux immigrants, les personnes âgées et les populations rurales.

Selon les recherches effectuées et analysées par des chercheurs allochtones, les peuples autochtones (Premières Nations, des Inuits, et des Métis) ont un taux de noyade évitable qui est considérablement plus élevé que celui des Canadiens non autochtones². Les rapports indiquent que dans la population autochtone, le taux de mortalité par noyade est 6 fois plus élevé que la moyenne canadienne (Santé Canada, 2001) (Croix-Rouge, 2000) (Pike I, 2015) et jusqu'à 15 fois supérieur à celui chez les enfants (Santé Canada, 2001) (Croix-Rouge, 2000) (Pike I, 2015) (2021). Le risque accru de noyade parmi les populations autochtones a été attribué à leur proximité à des plans d'eau libre (Croix-Rouge, 2000). Bien que représentant environ 4,9 % (2021) de la population canadienne, les peuples autochtones comptent pour environ 26 % des cas de noyade en motoneige, 16 % des cas de noyade par suite d'une chute dans l'eau, 10 % des décès par noyade lors d'activités récréatives, et 9 % des décès par noyade liés à la navigation (Croix-Rouge, 2000).

Selon Santé Canada, « La prévalence du diabète chez les adultes des Premières Nations vivant hors réserve et les adultes métis correspond respectivement à 1,9 et à 1,5 fois la prévalence chez les adultes non autochtones. Cela signifie qu'il y a 5,9 cas de diabète en plus pour 100 personnes chez les adultes des Premières Nations vivant hors réserve et 3,1 cas de diabète en plus pour 100 personnes chez les adultes métis, en comparaison des adultes non autochtones. » (Gouvernement du Canada, 2018).

Selon les récents travaux effectués par les leaders de ce groupe de travail technique, les personnes nouvellement arrivées au Canada sont quatre fois plus susceptibles de ne pas savoir nager que les personnes nées au Canada (Société de sauvetage, 2016). Les jeunes âgés de 11 à 14 ans qui sont de nouveaux arrivants au Canada étaient cinq fois plus susceptibles de ne pas savoir nager que leurs camarades de classe nés au Canada. Pourtant, 93 % des personnes néo-canadiennes de ce groupe d'âge ont indiqué qu'elles participent à des activités dans l'eau, sur l'eau ou près de l'eau (Société de sauvetage, 2011).

² La CCPN partage respectueusement les résultats sommaires des études menées par des chercheurs allochtones.

Les technologies

Les gilets de sauvetage et les VFI sont un exemple de technologie de prévention de la noyade. Mais ces dernières présentent une gamme de systèmes et de dispositifs de prévention de la noyade à usage récréatif ou commercial allant des dispositifs pour améliorer la surveillance humaine aux produits incorporant l'intelligence artificielle. Ceux-ci sont créés pour des applications dans l'eau et hors de l'eau, pour être utilisés seuls ou dans le cadre d'un système multicouche pour soutenir le sauvetage. Les nouvelles technologies de prévention de la noyade sont créées avec un horizon plus large. Une recherche factuelle sur l'efficacité de ces systèmes et dispositifs est nécessaire. Peu ou pas de recherche est présentement disponible sur l'efficacité de ces technologies à l'égard de la prévention des noyades mortelles et non mortelles.



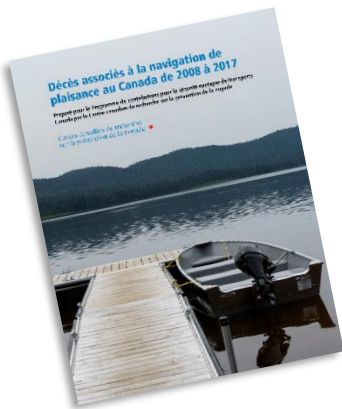
Tableau 2 : Diverses technologies pour utilisation dans l'eau ou hors de l'eau

Dans l'eau
Intelligence artificielle (caméras vers logiciel de reconnaissance informatique)
Détecteur de mouvement - son ou lumières uniquement
Technologie de positionnement
Scanneur sonar
Échographie - son ou lumières uniquement
Caméra vidéo pour alimentation en direct (surveillance par les sauveteurs)
Porté par une personne ou portable
Gilet de sauvetage/vêtement de flottaison individuel approuvé
Tests de natation sur place/bandes de couleur portable (couleurs représentant le niveau de compétence de natation)
Bandes électroniques portables (Bluetooth) - alerte envoyée aux capteurs de l'établissement
Bandes électroniques portables (Bluetooth) - alerte envoyée au téléphone portable/bande/tablette du parent
Bandes portables qui se gonflent automatiquement
Bracelet portable qui se gonfle à une profondeur désignée
Hors de l'eau
Alarme - son ou lumières seulement
Alarme - système d'alerte de sécurité pour les sauveteurs
Alarme - système d'alerte de sécurité pour les agents de sécurité/personnel (non certifié en sauvetage aquatique)
Caméras - enregistrement uniquement
Caméras - flux en direct pour les sauveteurs
Caméras - alimentation en direct pour les agents de sécurité/du personnel (non certifiées en sauvetage aquatique)
Sauveteurs certifiés
Supervision parentale directe/attentive/constante/ininterrompue
Drones
Audits d'installations
Clôture à quatre côtés avec portes verrouillées
Éducation du public/messages d'intérêt public
Corde/chaîne pour délimiter une zone
Capteurs avec système vocal/message activé par localisation
Signalisation
Moniteur de télévision avec affiche/règles de sécurité
Moniteur de télévision avec vidéos de règles de sécurité
Couches de protection
Multicouches de protection - signalisation/infographie, clôtures/portes verrouillées à quatre côtés, surveillance attentive des parents/tuteurs, sauveteur certifié, caméras/détecteurs de mouvement dans et hors de l'eau.

Géocartographie

La géocartographie existe depuis de nombreuses années, mais c'est avec son application dans le cadre de la pandémie de COVID-19 qu'on l'a reconnue en tant qu'outil de sensibilisation adapté au grand public. La surveillance des mouvements du virus en corrélation avec les mouvements de la population est devenue nécessaire pour la santé publique pour l'analyse de la situation en évolution constante et pour informer les citoyens des nombres de cas dans

leur province ou district de santé. La géocartographie est devenue l'outil de prédilection pour les enjeux de santé publique. Elle peut aussi devenir l'outil de choix pour suivre les composantes de la noyade de manière à mieux comprendre le fardeau global de la noyade au Canada, l'iniquité de ce fardeau, les principales cibles d'intervention et la mesure des résultats.



Transports Canada appuie, au moyen du Programme de contributions pour la sécurité nautique (PCSN), le développement d'un instrument de cartographie en ligne présentant les décès associés à la navigation de plaisance (c.-à-d., les points chauds de la noyade) au Canada afin de concentrer les initiatives de prévention de la noyade aux endroits où le besoin est le plus criant. Ce projet est rattaché au rapport *Décès associés à la navigation de plaisance au Canada de 2008 à 2017* publié par le Centre canadien de recherche sur la prévention de la noyade grâce au soutien de Transports Canada et du PCSN. Il est à noter que des données agrégées ont été utilisées pour la création de la carte et du rapport conformément aux ententes entre le CCRPN et les coroners et médecins légistes au Canada. [La carte est hébergée sur le site Internet du CCRPN](#). Le rapport peut, quant à lui, être consulté sur les sites Internet du CCRPN, de la Société de sauvetage Canada, et sur ceux des divisions de la Société de sauvetage.

Les coalitions communautaires

Les actions et les impacts ont le plus de portée lorsqu'ils sont réalisés par des personnes dans leur propre communauté. Chaque communauté a des enjeux ciblés uniques pour la prévention de la noyade. L'engagement de parties prenantes est nécessaire pour chaque problématique de prévention de la noyade axée sur la communauté. Les différences et les biais doivent être réduits, les besoins culturels doivent être respectés, et l'engagement à apprendre des communautés marginalisées sont des éléments cruciaux. Pour plus d'information, consulter la section *Comment créer une coalition communautaire* (p. 15 à 18).

Activités de sensibilisation

Les prix de prévention de la noyade de la CCPN et le prix de communication commémoratif Barb McLintock (p. 19- à 20) ont été créés pour mettre en lumière des initiatives clés lancées au Canada dans les trois domaines d'intervention suivants : 1) plans d'action communautaire; 2) politiques et législations efficaces; 3) recherche; et, 4) communication. Les mises en candidature sont acceptées chaque année jusqu'au 1^{er} février. Le formulaire peu de mise en candidature se trouve sur le site Internet du CCRPN.

L'advocacie

L'advocacie pour la prévention de la noyade est d'amener les autres, grâce aux données probantes, à influencer la pratique, la politique, la législation et la réglementation. L'advocacie pour la prévention de la noyade en tant qu'enjeu de santé publique est de défendre l'équité et l'égalité. L'advocacie est d'entrer en communication avec les politiciens et les décideurs et de participer à des activités (p. ex. réunions, présentations, etc.) pour amener un changement (p. ex. un effet sur les processus politiques, édicter ou amender des lois ou règlements, etc.). Par exemple, la CCPN rencontre annuellement les représentants du gouvernement du Canada, ainsi qu'avec les représentants d'organisations non gouvernementales, pour partager des mises à jour, notamment la dernière édition du Plan canadien de prévention de la noyade, et pour échanger dans le but provoquer un changement.

COMMENT CRÉER UNE COALITION COMMUNAUTAIRE

The National Community Coalition Development Committee

Le Comité national de développement de coalitions communautaires a été mis sur pied en 2021 pour soutenir le développement de coalitions communautaires de prévention de la noyade d'un océan à l'autre. Pour se faire, il fournit aux communautés des conseils techniques et permet l'échange d'information tout en représentant la Coalition canadienne de prévention de la noyade et en faisant la promotion du Plan canadien de prévention de la noyade et ses outils et activités de sensibilisation communautaire. Le soutien administratif est assuré par le comité directeur de la CCPN.

Le comité sert à renforcer et encourager le développement de coalitions communautaires de prévention de la noyade et les partenariats pour la prévention de la noyade et des blessures associées à l'eau. Il y parvient en servant de guide et en soutenant l'implantation et le développement de telles coalitions. Il encourage les participants à collaborer et à résoudre des problèmes sur les questions liées à la prévention de la noyade dans leurs communautés respectives. Il permet de partager des ressources factuelles et facilite le renforcement des capacités.

Lorsque possible, les membres du Comité national de développement de coalitions communautaires participent activement à des activités en sous-comités. Ils contribuent au développement de coalitions communautaires de prévention de la noyade et à l'échange des connaissances avec les communautés.

Figure 4 : Exemples de logos de coalitions communautaires de prévention de la noyade



Nous aimerions vous entendre!

Dans votre communauté, des gens de différents secteurs ont-ils uni leurs efforts pour lancer des initiatives de prévention de la noyade de sécurité aquatique?

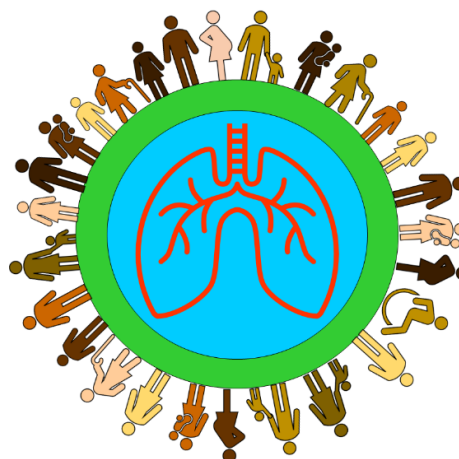
Aimeriez-vous prendre part à une coalition de prévention de la noyade dans votre communauté?

Écrivez à l'adresse drowningprevention@lifeguarding.com pour partager avec nous des détails sur les activités de prévention de la noyade qui se tiennent dans votre communauté.

Créer une coalition communautaire

Créer une coalition communautaire de prévention de la noyade en 10 étapes :

1. Identifier un leader.
2. Trouver des participants provenant de différents secteurs
3. Établir un mandat pour votre coalition à l'aide du modèle
4. Identifier tous les incidents de noyade
5. Énumérer les mesures que la coalition peut faire pour éviter que ces types de noyades ne se reproduisent
6. Identifier les personnes et les groupes de votre communauté qui peuvent contribuer à ces projets ou offrir du financement
7. Faire un calendrier
8. Développer un cadre
9. Fixer des objectifs et mettre votre plan en œuvre
10. Mesurer l'impact



Mandat

Le mandat décrit les principaux aspects suivants pour guider le travail :

1. **Termes importants et définitions** (p. ex. Comité directeur : groupe de personnes plus restreint qui guide le travail de la coalition).
2. **Objectif** (p. ex. La coalition fera...)
3. **Fonctions** (p. ex. Pour s'assurer... Pour développer... Pour rapporter)
4. **Responsabilités** (p. ex. ...participe activement aux réunions; ... fait le rapport à la coalition; ...propose les réunions aux moments opportuns; participe à la sélection de...; assure le leadership et la direction de...)
5. **Soutien** (p. ex. Identifie ceux qui appuient la Coalition par des ressources humaines, du financement, etc.)
6. **Gouvernance** (p. ex. La personne assurant la présidence représentera la Coalition auprès du public, contribuera au développement des ordres du jour en vue des réunions, et examinera/révisera les procès-verbaux et/ou les rapports avant leur distribution).
7. **Composition** (p. ex. La Coalition sera la plus diversifiée et multisectorielle que possible avec des représentants des gouvernements, des organismes non gouvernementaux, des établissements d'enseignement, de l'industrie, des groupes à risques et d'autres parties prenantes).
8. **Échéances** (p. ex. Identifier la durée – p. ex. engagement d'une durée de 5 ans)
9. **Fréquence des réunions** (p. ex. les réunions se tiennent toutes les six à huit semaines et seront d'une durée d'une heure ou deux)
10. **Formule des réunions** (p. ex. visioconférence/en personnes; présidée par le président ou une personne désignée; ordre du jour transmis une semaine à l'avance; procès-verbaux enregistrés et partagés avec les participants).

Activités et initiatives

Les communautés utilisent diverses méthodes (par exemple, la narration d'histoires, les pierres/plaques commémoratives, etc.) pour conserver les informations sur les noyades et les plans d'eau dans lesquels ils se sont produits. Ces méthodes servent à éduquer les membres de la communauté et les visiteurs/touristes sur les endroits où il est sécuritaire de nager et les endroits dangereux. Des exemples d'activités et d'initiatives communautaires inclus :

Un examen communautaire implique un examen complet de l'événement (par exemple, le comportement, les conditions environnementales, la santé et les problèmes sociaux, ainsi que « toutes les procédures de prévention de la

noyade suivies, le type et le moment de l'intervention et les obstacles rencontrés pendant l'intervention ») (OMS, 2014) qui peut être utilisé par les dirigeants communautaires et les représentants du gouvernement pour créer et mettre en œuvre des politiques et des lois relatives à la prévention de la noyade.

Les fondations communautaires se concentrent sur l'amélioration sociale. Certaines fondations se concentrent sur l'éducation du public et la communication, tandis que d'autres peuvent inclure des activités de lobbying telles que la rédaction de lettres, la création de pétitions et des réunions avec des représentants du gouvernement pour encourager le changement législatif. Un exemple de fondation axée sur la prévention de la noyade est [Life Jackets for Life](#) qui met l'accent sur le port obligatoire des gilets de sauvetage par les enfants dans les motomarines.

L'approche axée sur les connaissances communautaires (Gupta, 2021) est une option peu coûteuse utilisant une combinaison d'histoires, de données, de résultats d'apprentissage, de thèmes et de recommandations d'action collectées et peut être axée sur la communauté, la région ou le national pour renforcer les connaissances et éclairer l'action. Cette approche peut fonctionner avec des noyades mortelles et non mortelles, car les membres de la communauté sont au courant de ces événements. Il s'agit d'une méthode d'autopsie sociale légèrement plus efficace et ciblée qu'une méthode d'enquête sur les ménages.

Les projets commémoratifs communautaires visent à empêcher de futures noyades de se produire de la même manière ou au même endroit (p. ex. signalisation infographique). Certains projets, comme le [Public Access Lifering](#) (PAL), qui a vu le jour pour une voie navigable particulière en Colombie-Britannique, sont actuellement mis en œuvre le long des voies navigables d'autres provinces.

Les projets de prévention communautaire identifient les groupes potentiels à haut risque et/ou les comportements/activités au sein de la communauté et conçoivent et/ou mettent en œuvre un projet pour éliminer ces risques. Par exemple, l'[University of New Brunswick International Swim Program \(UNBISP\)](#) a identifié les étudiants internationaux comme un groupe à haut risque de noyade et a formé un groupe bénévole d'instructeurs de natation certifiés pour offrir un programme de formation de survie à la natation (c.-à-d. le programme de la Société de sauvetage du Canada, [Nager pour survivre](#)).

L'assemblée publique communautaire ou « autopsie sociale ou communautaire » (OMS, 2014) après une noyade offre l'occasion de partager les détails de l'incident de noyade, d'offrir un soutien aux amis et à la famille de la victime ainsi que de permettre à tous les membres de la communauté d'avoir une voix afin d'exprimer leur opinion sur la façon dont ils croient qu'un futur incident de noyade peut être évité.

La méthode d'enquête auprès des ménages (OMS, 2014) est une méthode à coût faible à moyen qui permet l'identification de l'âge et du sexe des membres individuels du ménage présumés noyés à la suite d'un événement (par exemple, une inondation). Par exemple, on peut demander à une mère combien d'enfants elle avait avant l'événement. Il implique des collecteurs de données qui visitent tous les ménages dans des communautés données pour collecter les données spécifiques nécessaires pour évaluer l'impact de l'événement.

La cartographie est une méthode utilisée par les pays du monde entier pour identifier les zones à haut risque de noyade, en plus de mettre en évidence les points clés liés à d'autres problèmes de santé publique (par exemple, Covid-19). Les communautés partout au Canada sont encouragées à identifier les zones clés dans lesquelles des noyades mortelles se sont produites dans leur communauté et à marquer ces zones à haut risque sur une carte mise à la disposition des membres de la communauté et des visiteurs. Par exemple, le projet de cartographie du CCRPN portant sur les blessures associées à la navigation de plaisance.

Les réseaux/communautés en ligne se concentrent sur le partage d'informations (conseils de formation, acquisition de connaissances, etc.) Par exemple, [Lifeguard Authority](#), est une communauté internationale en ligne qui a vu le jour à Mississauga, en Ontario. Il rassemble et partage des informations au sein d'un groupe interactif de membres.

La rédaction d'articles, d'édicions d'opinion, de livres, etc. est une autre méthode pour partager des informations factuelles et éduquer votre communauté et le grand public sur la prévention de la noyade. Incluant, par exemple, un article d'opinion écrit dans le Globe and Mail (3 juin 2018), intitulé [“The danger of water is another hurdle for the poor to overcome”](#) (K. Patterson and S. Beerman, 2018) ou le livre de Sylvie Bernier (médaillée d'or olympique), *Le jour où je n'ai pas pu plonger* (avril 2019)/*The Day I Couldn't Dive* (2022) dans lequel elle a réfléchi à l'importance d'apprendre des techniques de survie à la nage suite à la noyade de son neveu.

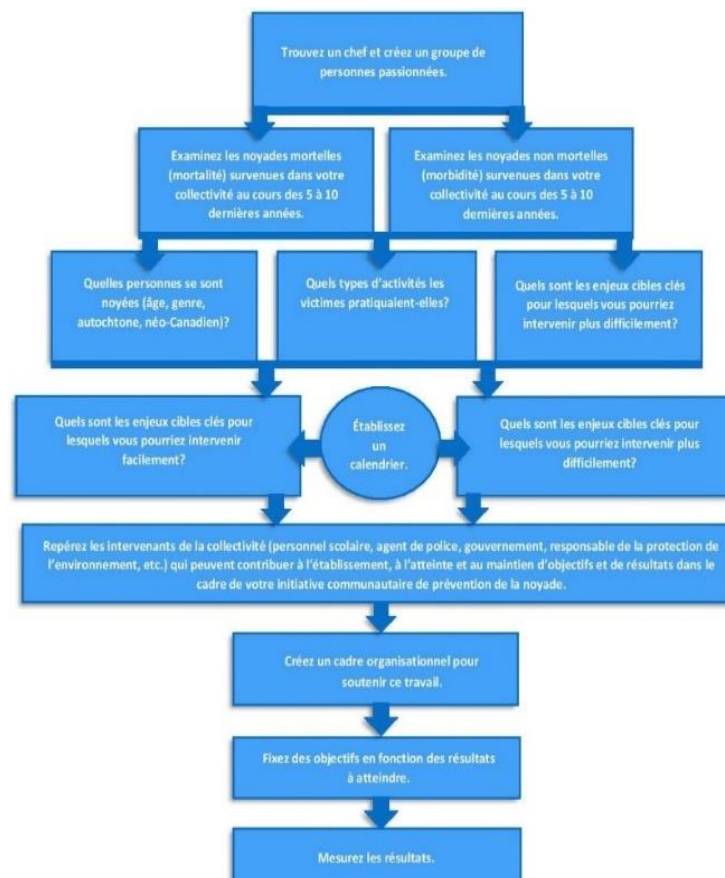
Les coalitions provinciales se concentrent sur le leadership et la coordination des initiatives de sécurité aquatique et de prévention de la noyade fondées sur des données factuelles propres à leur compétence provinciale. Par exemple, la [Manitoba Coalition for Safer Waters \(MCSW\)](#) assure le leadership en matière de prévention de la stratégie provinciale de prévention des blessures qui finance les activités de la coalition.

L'**analyse d'études de cas** permet d'avoir un aperçu des cas de noyade, de refléter les recommandations des coroners et d'encourager les communautés à mettre à jour leurs règlements locaux (voir Annexe D).

Un cadre

Les actions et les impacts ont le plus de portée lorsqu'ils sont réalisés par des personnes dans leur propre communauté. Chaque communauté a des enjeux cibles clés uniques pour la prévention de la noyade. L'engagement de parties prenantes est nécessaire pour chaque problématique de prévention de la noyade axée sur la communauté. Les différences et les biais doivent être réduits, les besoins culturels doivent être respectés, et l'engagement à apprendre des communautés marginalisées sont des éléments cruciaux.

Figure 5 : Un cadre pour les coalitions communautaires de prévention de la noyade



PRIX DE PRÉVENTION DE LA NOYADE DE LA COALITION

Les Prix de prévention de la noyade, remis annuellement par la CCPN, sensibilisent à la prévention de la noyade en reconnaissant l'excellence et l'innovation, les meilleures pratiques et les résultats dans les domaines suivants : 1) plans d'action communautaire; 2) politiques et législations efficaces; 3) recherche; et, 4) communication. Les mises en candidatures sont évaluées par un sous-comité du comité directeur de la CCPN. Les Prix de prévention de la noyade ont été remis pour la première fois en 2018, et le Prix de communication commémoratif Barb McLintock l'a été en 2020. Les critères sont notamment :

Le prix Plans d'action communautaire

- Activités communautaires ciblées, innovantes et ayant un impact
- Meilleures pratiques
- Exemples à partager et à échanger sur le plan éducatif
- Valeur éducative dans d'autres paramètres
- Impact pour les Canadiens

Le prix Politiques et législation efficaces

- Politiques et/ou lois municipales, régionales, provinciales ou nationales qui auront un impact positif
- Politiques sectorielles (aquatique, transport, emploi, affaires, etc.) et/ou législation qui auront un impact positif
- Exemples de meilleures pratiques
- Valeur éducative dans d'autres paramètres
- Impact pour les Canadiens

Le prix Recherche

- Réponse aux questions de recherche prioritaires avec des études bien conçues qui :
 - améliorent les données sur la noyade;
 - améliorent la compréhension et la formation relatives aux techniques de natation en tant qu'approche de santé publique;
 - améliorent la compréhension des caractéristiques contextuelles qui ont une incidence sur l'efficacité des programmes de prévention de la noyade;
 - améliorent la compréhension de l'efficacité d'un certain nombre d'interventions potentielles;
 - démontrent l'évolutivité et la durabilité pour une mesure efficace de prévention de la noyade.
- Exemples de meilleures pratiques
- Valeur éducative dans d'autres paramètres
- Impact pour les Canadiens

Prix de communication commémoratif Barb McLintock

Ce prix a été créé en reconnaissance de Barb McLintock's (1950 à 2018) et son engagement en tant que coleader du groupe de travail technique sur la noyade dans les milieux surveillés, de sa passion pour la prévention de la noyade et de son désir ardent d'informer le public sur des enjeux importants. Ce prix reconnaît l'excellence des messages d'une personne ou d'une organisation dans un milieu supervisé.

- Les messages sont communiqués de façon claire et efficace;
- Les messages visent à améliorer la sécurité des baigneurs et du public dans des installations aquatiques supervisées; et,
- Les messages sont communiqués à l'aide d'affiches, d'œuvres d'art, d'enseignes ou par d'autres moyens de communication.



Lauréats du prix de prévention de la noyade de la Coalition, 2018 à 2021

Lauréats du prix Plans d'action communautaire

- 2018 : La Coalition pour la prévention des noyades d'Ottawa en ce qui a trait à la prévention des noyades mortelles comme non mortelles ainsi que d'autres blessures associées à l'eau dans la région de la capitale nationale.
- 2019 : Les Premières Nations *Nuu-chah-nulth*, qui ont partagé leur savoir traditionnel avec M^{me} Emily Francis¹⁷ entraînant une plus grande sensibilisation culturelle et une compréhension nécessaire pour la création et le déploiement de programmes de sécurité aquatique.
- 2020 : Le programme international de natation de l'Université du Nouveau-Brunswick pour son programme ciblé, novateur et percutant axé sur l'enseignement des techniques de natation de survie aux nouveaux Canadiens - adultes et enfants – Fredericton, Nouveau-Brunswick.
- **2021 : La Coalition pour la prévention des noyades de la région de Quinte** pour son message positif et sa communication multisectorielle pour la prévention de la noyade.

Lauréats du prix Politiques et législation efficaces

- 2018 : Aucun prix remis.
- 2019 : *WorkSafeBC*, pour son travail dans le cadre de l'amendement législatif rendant obligatoire le port du gilet de sauvetage pour les pêcheurs commerciaux.
- 2020 : Aucune mise en candidature reçue.
- **2021 : Gouvernement du Québec** pour la modification du décret 662-2021 du Loi sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S3.1.02).

Lauréats du prix Recherche

- 2018 : L'Université York, Faculté de la santé - École de kinésiologie et des sciences de la santé en ce qui a trait à la recherche sur la noyade en encourageant un étudiant de cycle supérieur à poursuivre des études de doctorat sur la prévention de la noyade, et par le fait même, en contribuant à la connaissance internationale et mondiale sur le fardeau de la noyade.
- 2019 : *Summer Locknick*, L'Université de Windsor, examiner les courants RIP pour la sécurité publique.
- 2020 : La Communauté contre les blessures évitables, pour son projet de développement, de prestation et d'évaluation d'une campagne de médias sociaux à l'intention des plaisanciers afin de sensibiliser et de transformer les attitudes, dans le but de changer les comportements et de réduire les blessures liées à la navigation en Colombie-Britannique.
- **2021 : Dre Audrey Giles, Université d'Ottawa** pour sa recherche s'appuyant sur la méthodologie autochtone et sur la participation communautaire dans les Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.) et au Nunavut, démontrant le besoin et les avantages de travailler avec les communautés autochtones pour créer conjointement des programmes de sécurité aquatique et nautique et des ressources à l'image du savoir traditionnel des membres de la communauté, de leur usage de l'eau et de la terre et des environnements géographiques et culturels.

Lauréats du prix communication commémoratif Barb McLintock

- 2020 : *La Société de sauvetage de Canada*
Pour les infographies du Rapport national sur la noyade et pour son engagement soutenu à améliorer les moyens de présenter les données sur la noyade au public, aux universitaires, aux décideurs et à l'auditoire international.
- **2021 : No Push Movement, Eric Shendelman** pour avoir fait la promotion de la prévention de la noyade et des blessures dans plus de huit pays avec plus de 10 000 participants.

RÉFÉRENCES

CDPC. 2021. *Canadian Drowning Prevention Plan, 8th ed.* Toronto : Drowning Prevention Research Centre Canada, 2021.

OMS. 2017. *Prévention de la noyade : Guide pratique.* Geneva : Organisation mondiale de la Santé, 2017.

—, **2014.** *Rapport mondial sur la noyade : comment prévenir une cause majeure de décès.* Geneva : Organisation mondiale de la Santé, 2014.

Parachute. 2021. *The cost of injury in Canada.* Toronto : Parachute Canada, 2021.

—, **2015.** *The cost of injury in Canada.* Toronto : Parachute Canada, 2015.

S. Beerman, J.J.L.M Bierens, T. Clemens, D. Meddings, A. Rahman, D. Szpilman. 2019. Clarification and Categorization of Non-fatal Drowning: A draft Position Statement for review and input by the global drowning community. *Organisation mondiale de la Santé.* [En ligne] 2019.

https://www.who.int/violence_injury_prevention/drowning/non-fataldrowning/en/.

Sante Canada. 2001. *Les lésions traumatiques accidentelles et intentionnelles chez les enfants Autochtones au Canada, 1990-1999.* Ottawa : Sante Canada, 2001.

ANNEXES

Annexe A : Le cadre de catégorisation des noyades non mortelles

Le cadre de catégorisation des noyades non mortelles (CCNNM) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) offre une clarté de compréhension, cohérence et fiabilité ainsi que la cohérence et la fiabilité pour l'évaluation, l'analyse, la conversation et le débat. Il sert également de moyen de dialogue et de communication sur les noyades non mortelles dans tous les contextes, y compris les médias et les enquêtes communautaires (S. Beerman, 2019)

Le CCNNM pourrait avoir une incidence sur la qualité des soins et des traitements préhospitaliers ou en établissement, entraînant ainsi une baisse du nombre de personnes vivant avec une morbidité/blessure grave (ce qui signifie qu'il pourrait y avoir une augmentation du nombre de personnes vivant avec certains ou pas de morbidité/blessure) à la suite d'une noyade (S. Beerman, 2019).

Gravité de la déficience respiratoire (immédiatement après l'arrêt du processus de noyade)		
(1) Déficience légère	(2) Déficience modérée	(3) Déficience grave
<ul style="list-style-type: none"> Respiration Toux de détresse involontaire ET <ul style="list-style-type: none"> Entièrement alerte 	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté à respirer ET / OU <ul style="list-style-type: none"> Désorienté(e) mais conscient(e) 	<ul style="list-style-type: none"> Ne respire pas ET / OU <ul style="list-style-type: none"> Inconscient(e)
Catégorie de morbidité (sur la base de toute baisse par rapport à la capacité fonctionnelle précédente au moment de la mesure)		
(A) Pas de morbidité	(B) Une certaine morbidité	(C) Morbidité sévère
<ul style="list-style-type: none"> Pas de déclin 	<ul style="list-style-type: none"> Certains déclins 	<ul style="list-style-type: none"> Déclin sévère

Gravité de la déficience respiratoire
immédiatement après la fin de la noyade (une insuffisance respiratoire doit être présente)

Catégorie de morbidité
une diminution de la capacité fonctionnelle antérieure de l'individu au moment de la collecte d'informations non fatales

Limites principales :

1. Le portrait rapporté de l'altération de la fonction respiratoire immédiatement après la noyade peut être ambigu puisqu'il repose sur la connaissance des capacités initiales de la victime. 2. La mesure transversale de la capacité d'une personne est effectuée au moment que l'information est recueillie. Avec le temps qui passe, les symptômes peuvent évoluer (S. Beerman, 2019).

Lorsque des données cliniques plus détaillées sont disponibles, le CCNNM peut être utilisé en combinaison avec d'autres systèmes de notation afin de fournir des détails supplémentaires. (S. Beerman, 2019)



Assemblée générale

Distr. limitée
14 avril 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 24 de l'ordre du jour
**Élimination de la pauvreté et autres questions
liées au développement**

Bangladesh et Irlande : projet de résolution*

Prévention mondiale de la noyade

L'Assemblée générale,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution [70/1](#) du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation, et en ne laissant personne de côté,

Réaffirmant également les dispositions de sa résolution [69/313](#) du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Rappelant sa résolution [71/222](#) du 21 décembre 2016, intitulée « Décennie internationale d'action sur le thème "L'eau et le développement durable" (2018-2028) » et sa résolution [73/226](#) du 20 décembre 2018, intitulée « Examen

* Pour statuer sur le présent texte, l'Assemblée générale devra reprendre, directement en séance plénière, l'examen du point 24 de l'ordre du jour.



approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème "L'eau et le développement durable" (2018-2028) »,

Réaffirmant ses résolutions 53/199 du 15 décembre 1998 et 61/185 du 20 décembre 2006 sur la proclamation d'années internationales, et la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1980, sur les années internationales et les anniversaires,

Rappelant sa résolution 74/2 du 10 octobre 2019, par laquelle elle a adopté la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle intitulée « Couverture sanitaire universelle : œuvrer ensemble pour un monde en meilleure santé », dans laquelle elle a estimé qu'il fallait amplifier l'action menée pour faire face au fardeau de plus en plus lourd que représentaient les blessures et les décès, notamment ceux liés à la noyade, en prenant des mesures préventives et en dispensant des soins d'urgence, qui sont une composante fondamentale de la prestation intégrée de soins de santé,

Rappelant également la résolution 64.27 de l'Assemblée mondiale de la Santé en date du 24 mai 2011, intitulée « Prévention des traumatismes chez l'enfant »¹, et considérant que la noyade est l'une des principales causes mondiales de décès d'enfants par traumatisme et qu'elle appelle des mesures de prévention, notamment des actions de sensibilisation,

Profondément préoccupée par le fait que la noyade a été la cause de plus de 2,5 millions de décès évitables dans les dix dernières années, mais qu'elle est largement méconnue par rapport à l'impact qu'elle a,

Considérant qu'il y a un lien entre noyade et développement et notant que plus de 90 % des décès se produisent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, l'Afrique enregistrant les taux de noyade les plus élevés au monde et l'Asie supportant la plus lourde charge en ce qui concerne le nombre de décès par noyade,

Notant que la noyade est un problème de justice sociale qui touche de manière disproportionnée les enfants et les adolescents des zones rurales, de nombreux pays déclarant que la noyade est la principale cause de mortalité infantile et la noyade figurant parmi les 10 plus grandes causes de décès dans le monde chez les enfants âgés de 5 à 14 ans,

Notant avec préoccupation que l'estimation mondiale officielle de 235 000 décès par an ne tient pas compte des noyades attribuables à des phénomènes climatiques liés à des inondations et à des accidents liés au transport par voie d'eau, de sorte que la sous-représentation des décès par noyade peut atteindre 50 % dans certains pays,

Considérant que la prévention de la noyade peut accroître la résilience de la société et notant que la noyade ne touche pas seulement les nations côtières mais se produit fréquemment dans les rivières, les lacs, les réservoirs d'eau domestiques et les piscines de nombreux autres pays,

Soulignant l'intérêt des grands cadres mondiaux, notamment de l'Accord de Paris², du Nouveau Programme pour les villes³ et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)⁴ pour la lutte contre les

¹ Voir Organisation mondiale de la Santé, document WHA64/2011/REC/1.

² Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.

³ Résolution 71/256, annexe.

⁴ Résolution 69/283, annexe II.

changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, notant que les catastrophes liées à l'eau touchent de plus en plus des millions de personnes dans le monde, en raison notamment de l'aggravation des effets néfastes des changements climatiques, et que les inondations touchent plus de personnes que tout autre risque naturel, la noyade étant la principale cause de décès pendant les inondations, et notant également l'importance que revêtent les plans d'adaptation nationaux pour ce qui est de faire face à ces risques,

Observant que la prévention de la noyade contribuerait à la réalisation du Programme 2030, et plus particulièrement qu'elle est une mesure efficace pour la prévention des décès d'enfants et peut protéger l'investissement dans le développement de l'enfant,

Notant que certains États Membres ont fait de nets progrès dans le domaine des politiques et des programmes visant à prévenir ou à réduire l'incidence de la noyade comme cause de décès,

Affirmant que la noyade est évitable et qu'il existe des interventions modulables et peu coûteuses, et soulignant qu'il est urgent de se doter d'une réponse efficace et coordonnée entre les parties prenantes à cet égard,

1. *Encourage* tous les États Membres, sur la base du volontariat, à envisager de prendre les mesures suivantes, en fonction des circonstances nationales :

- a) nommer un point focal national pour la prévention de la noyade ;
- b) se doter d'un plan national de prévention de la noyade, assorti d'un ensemble d'objectifs mesurables en fonction de leurs besoins et de leurs priorités, éventuellement dans le cadre de leurs plans, de leurs politiques et de leurs programmes sanitaires nationaux ;
- c) élaborer des programmes de prévention de la noyade alignés sur les interventions recommandées par l'Organisation mondiale de la Santé, à savoir barrières, supervision, leçons de natation, formation au sauvetage et à la réanimation, réglementation de la navigation de plaisance, gestion des risques d'inondation et résilience ;
- d) promulguer et faire appliquer des lois sur la sécurité dans l'eau, dans tous les secteurs concernés, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, des transports et de la réduction des risques de catastrophe, selon qu'il convient, et envisager de se doter d'une réglementation appropriée et proportionnée si ce n'est pas déjà fait ;
- e) inclure la noyade dans l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil et regrouper toutes les données relatives à la mortalité par noyade dans des estimations nationales ;
- f) organiser des campagnes de sensibilisation à la prévention de la noyade et des campagnes visant à faire évoluer les comportements ;
- g) encourager l'intégration de la prévention de la noyade dans les programmes de réduction des risques de catastrophes existants, en particulier dans ceux qui s'adressent aux populations exposées aux crues et aux inondations côtières, en faisant appel notamment à la coopération internationale, régionale et bilatérale ;
- h) favoriser la coopération internationale en échangeant enseignements, expériences et meilleures pratiques, dans la région et d'une région à l'autre ;

i) promouvoir la recherche et le développement de nouveaux outils et de nouvelles technologies pour la prévention de la noyade et favoriser le renforcement des capacités en faisant appel à la coopération internationale, en particulier pour les pays en développement ;

j) envisager de faire figurer dans les programmes scolaires des cours sur la sécurité dans l'eau, des leçons de natation et une formation aux premiers secours, dans le respect du dispositif de gouvernance régissant l'éducation dans leur pays ;

2. *Invite* l'Organisation mondiale de la Santé à contribuer aux efforts de prévention de la noyade des États Membres qui le lui demandent et à coordonner l'action des entités des Nations Unies, notamment du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et du Programme des Nations Unies pour le développement ;

3. *Décide* de proclamer le 25 juillet Journée mondiale de prévention de la noyade ;

4. *Invite* tous les États Membres, les organisations compétentes du système des Nations Unies et les autres organisations mondiales, régionales et sous-régionales, ainsi que les autres parties prenantes, notamment la société civile, le secteur privé, les milieux universitaires et les particuliers, à célébrer chaque année la Journée mondiale de prévention de la noyade de manière appropriée et compte tenu des priorités nationales, en organisant des activités éducatives et des activités d'échange de connaissances ou d'autres activités de sensibilisation à l'importance de la prévention de la noyade et à la nécessité d'engager d'urgence une action multisectorielle coordonnée pour améliorer la sécurité dans l'eau, le but étant de réduire le nombre de décès évitables ;

5. *Souligne* que toutes les activités qui seraient organisées à l'occasion de la Journée mondiale de prévention de la noyade devraient être financées au moyen de contributions volontaires, selon les moyens de chaque pays ;

6. *Invite* l'Organisation mondiale de la Santé à faciliter la célébration de la Journée mondiale de prévention de la noyade, en collaboration avec d'autres organisations compétentes, en tenant compte des dispositions figurant dans l'annexe de la résolution 1980/67 du Conseil économique et social ;

7. *Prie* le Secrétaire général de porter la présente résolution à l'attention de tous les États Membres, des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile afin que la Journée mondiale soit célébrée comme il convient.

NATIONAL | ÉDITION 2020



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE™
Les experts en surveillance aquatique

Rapport sur la noyade

Élaboré par le Centre canadien de recherche sur la prévention de la noyade pour la Société de sauvetage

Ces graphiques représentent les données les plus récentes sur les décès reliés à l'eau provenant des coroners et des médecins légistes de partout au Canada. Sauf dans le cas du premier graphique, toutes les données proviennent de la période de cinq ans la plus récente; soit de 2013 à 2017. Les totaux de 2016 et de 2017 sont basés sur des données partielles. Les renseignements complets pour la Colombie-Britannique n'étaient pas disponibles au moment de la collecte des données.¹

DÉCÈS ET TAUX DE MORTALITÉ RELIÉS À L'EAU AU CANADA, 2008 À 2017



QUELLES SONT LES PERSONNES QUI SE NOIENT?



* Taux de mortalité annuel par 100 000 habitants

OÙ LES NOYADES ONT-ELLES LIEU?

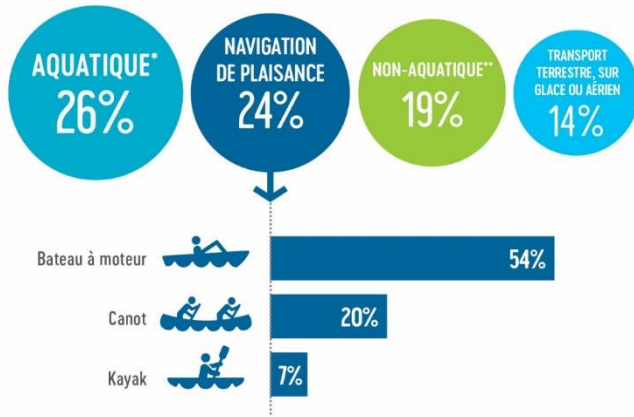
LACS OU ÉTANGS : 34%
 RIVIÈRES : 29%
 Baignoires : 12%
 Piscines : 9%
 Océan : 7%
 Autres : 9%
 NOYADES EN MILIEU SUPERVISÉ PAR UN SURVEILLANT-SAUVETEUR : <1%

QUAND LES NOYADES SE PRODUISENT-ELLES?

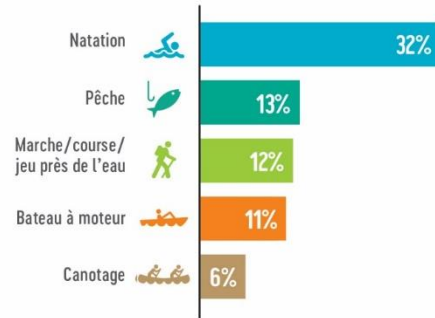
66%
DES NOYADES S'ÉTANT PRODUITES ENTRE

MAI et **SEPT**

? À QUEL TYPE D'ACTIVITÉ LES VICTIMES S'ADONNAIENT-ELLES?



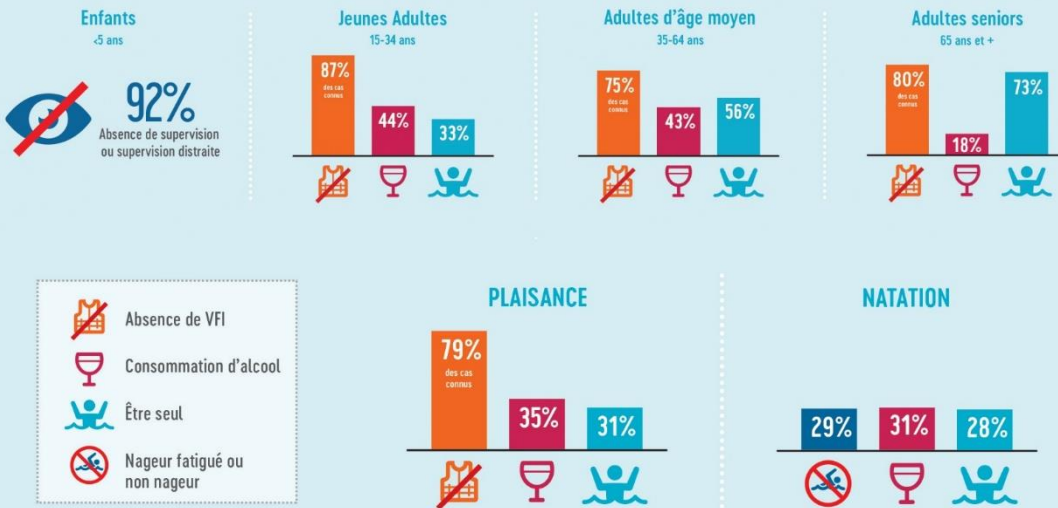
DÉCÈS RELIÉS À L'EAU, SELON LES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES



* La victime était intentionnellement dans l'eau (natation/baignade)

** Chute inattendue dans l'eau (marche/promenade en vélo/travail près de l'eau avant la chute)

! FACTEURS DE RISQUE



MÉTHODOLOGIE :

Les données sur les décès reliés à l'eau proviennent des bureaux des coroners en chef et des médecins légistes de chaque province et territoire. Les données sont colligées pour chacun des décès résultant d'incidents « dans l'eau, sur l'eau ou près de l'eau ». Les incidents « près de l'eau » ont été inclus si l'intention de l'activité était étroitement reliée à un but récréatif, occupationnel ou quotidien. Les données comprennent les décès non intentionnels, et non les décès s'ensuivant de causes naturelles, de suicide, ou d'homicide.

REMERCIEMENTS :

Nous soulignons le soutien, la coopération et les efforts des organismes et personnes suivantes :

- Bureaux des coroners en chef et des médecins légistes de chaque province/territoire, qui ont permis et facilité un accès confidentiel aux rapports sur les décès non intentionnels reliés à l'eau;
- Les bénévoles qui ont contribué, par leur temps et leur énergie, à extraire les données de ces fichiers.

COORDONNÉES :

Le Centre canadien de recherche sur la prévention de la noyade est la principale agence de recherche sur la noyade et les incidents liés à l'eau au Canada.

Tel: 416-490-8844
Courriel : experts@drowningresearch.ca

Annexe D : Études de cas postnoyade

L'histoire de Jordan Neave

Le 20 mai 2006, Jordan Neave, huit ans, et son frère de neuf ans (tous deux non-nageurs), accompagnés de leur grand-père, ont assisté à la baignade libre familiale du Olds Aquatic Centre (OAC). Les garçons avaient leurs propres gilets de sauvetage à porter lorsqu'ils nageaient dans la piscine. Grand-père n'a pas accompagné les garçons dans la piscine, en raison d'un problème de santé, mais est resté dans la zone dédiée aux spectateurs. Les deux garçons portaient leur gilet de sauvetage lorsqu'ils sont entrés dans l'eau. Ils avaient aussi leurs « Boogie Boards », un petit dispositif de flottaison de type planche de surf. Jordan s'est rendu au toboggan aquatique, où les baigneurs devaient retirer leur gilet de sauvetage avant de descendre le toboggan. Après avoir enlevé son gilet de sauvetage et utilisé le toboggan, Jordan est entré dans la partie profonde de la piscine sans son gilet de sauvetage. Il jouait avec un autre enfant, peut-être en utilisant son « Boogie Board » ou un tapis flottant. Le camarade de jeu de Jordan a informé un client adulte que Jordan était au fond de la partie profonde de la piscine. Le sauveteur a été averti. Elle a effectué un sauvetage. La RCR et les procédures médicales d'urgence ont été engagées. Le personnel des SPU et des pompiers étaient présent. Il n'a pas pu être ressuscité.

Message des parents de Jordan

« Nous avons reçu l'appel sur notre téléphone portable pendant que nous faisons nos courses. Mon père à l'autre bout, tout ce qu'il pouvait dire, c'était 'le petit, il ne respire pas'... nos vies ont changé à jamais... [Nous ne savions pas comment élever notre fils restant... Nous avons dû apprendre tellement... Quel comportement est normal], ce qui est réprimé par son traumatisme de voir son meilleur ami et son frère mourir devant lui... Amis et familles ont reçu des conseils non sollicités sur ce qu'ils pensent que nous devrions faire... La douleur mentale, quelque chose que vous ne pouvez pas voir comme une jambe cassée... mais vous pouvez voir... dans les yeux des gens, dans leur visage et leur langage corporel essayant de tout cacher à l'intérieur... [Ça] ne reste pas caché. Le stress mène à des problèmes de santé... Nous avons eu beaucoup de stress et des questions sans réponses... des questions qui ont conduit à la frustration et à la colère sur la façon dont cela aurait pu arriver... comment une installation gouvernementale pouvait échouer de la sorte... Comment la piscine était gérée... [Comment] les normes minimales avaient anéanti notre fils. Nous avons été de nouveau dévastés... [N]ous avons commencé à obtenir des signatures à envoyer au gouvernement provincial pour exiger qu'il examine ce problème de sécurité. Nous avons recueilli plus de 4 800 signatures en l'espace de quelques mois... [et les avons envoyées] au bureau du Parlement... Ils ont examiné la question, mais rien ne s'est passé... même avec les recommandations de l'enquête publique, pas grand-chose... a semblé changer... J'espère que notre histoire montre la gravité de la responsabilité assumée en gardant la vie de quelqu'un, un simple manque d'attention, une fraction de seconde peut affecter tant la vie de nombreuses personnes. »

La noyade affecte les intervenants

Les sauveteurs/secouristes suivent une formation pour initier et suivre les mesures de sauvetage. Toutes les situations n'ont pas un résultat positif. L'impact d'un décès sur les intervenants et le personnel de l'établissement varie en raison de divers facteurs - par exemple, le niveau de formation; nombre d'années de travail; personnalité; soutien émotionnel, psychologique, physique (c.-à-d. accès à des psychologues, médecins, etc.); le soutien des organismes de certification; le soutien de l'employeur, les communautés et le lieu de résidence en relation avec l'incident, etc.

Le programme de formation Sauveteur national de la Société de sauvetage fournit aux candidats des informations sur le stress lié à un incident critique, ses causes, ses effets, ce qu'il faut faire et ne pas faire après un incident et comment demander de l'aide/du soutien. Suite à un incident, la Société de sauvetage offre aux sauveteurs et aux opérateurs des ressources en ligne; participe en tant que témoin expert aux enquêtes; et, après analyse de l'incident, propose des recommandations visant à améliorer la sécurité. « Le sauveteur sur la promenade au moment de la noyade [de Jordan Neave] s'est vu confier une tâche impossible. » - Michael Shane, directeur de la gestion de la sécurité, Société de sauvetage.

Calgary
Judge calls for pool safety review after boy's drowning
CBC News - May 08, 2009 9:29 AM MT | Last Updated: May 8, 2009



Red Deer Advocate
Judge calls for uniform pool standards
Advocate Staff - May 08, 2009 1:23 PM MT | NEWS



L'histoire de Jordan

Résumé post-noyade

La piscine avait une condition d'admission écrite - « Les enfants de moins de neuf ans doivent être accompagnés par une personne responsable de 13 ans ou plus et toujours être à portée de main. Les enfants peuvent porter leur propre gilet de sauvetage et apporter des jouets. » Les garçons n'étaient pas des nageurs, avaient besoin de gilets de sauvetage, ne pouvaient pas être accompagnés par une personne responsable et Jordan avait moins de neuf ans - pourtant, les garçons ont été admis. Il n'y avait aucun protocole ou exigence, écrit ou autre, utilisé pour évaluer les baigneurs sur leur capacité à nager ou pour communiquer la même chose aux sauveteurs. Le jour où Jordan s'est noyé, il y avait deux sauveteurs et un réceptionniste en activité - un sauveteur en patrouille; l'autre effectuait des tâches de nettoyage dans tout l'établissement. Les procédures opérationnelles de l'installation ne portaient que peu ou pas d'attention au positionnement des sauveteurs ou aux zones de balayage visuel [c'est-à-dire une zone de la piscine, en haut et en bas, qui peut être vue par un sauveteur de sa position à un moment donné]. Avec les équipements qui fonctionnaient (c.-à-d. piscine de 25 mètres avec tremplin, pataugeoire, bain tourbillon et toboggan aquatique), un sauveteur ne pouvait pas balayer visuellement toutes les zones d'utilisation. Le sauveteur sur la promenade au moment de la noyade s'est vu confier une tâche impossible. Les estimations du nombre de baigneurs pendant les périodes pertinentes allaient de 30 à 50 baigneurs. La charge des baigneurs était d'un sauveteur pour 50 baigneurs. Il n'y a pas de norme provinciale dans la province de l'Alberta et les ratios varient d'un établissement à l'autre. Une norme minimale peut être trompeuse et, dans ce cas, ne résout pas le problème. La sécurité des baigneurs dépend de la capacité des sauveteurs à voir toutes les zones de leur zone de surveillance à partir de leur position de balayage visuel, en tenant compte de l'utilisation de la piscine (c.-à-d. type de baignade, leçon, activité, etc.), et des équipements utilisés (c.-à-d. pataugeoire, partie peu profonde et profonde, tremplin, etc.). Jordan était au fond à l'extrémité profonde pendant 10 à 20 minutes avant d'être sorti de l'eau.

Stratégies de prévention de la noyade

Établir une norme et des procédures d'admission provinciales.

Pour assurer la surveillance des jeunes enfants, les piscines publiques devraient adopter une norme d'admission provinciale fondée sur des données probantes et fondées sur la capacité de nager et l'âge. Une signalisation indiquant cette norme d'admission doit être affichée dans la zone de réception de la piscine. Tout le personnel doit être formé à l'application de cette norme. Cette norme devrait être communiquée au public par le biais de brochures sur les loisirs et d'informations destinées à l'éducation du public. Une norme et une procédure d'essai fondées sur des preuves devraient être créées pour garantir que toutes les installations aquatiques utilisent la procédure la plus sûre et un système de suivi efficace de leurs baigneurs. Tous les tests doivent être effectués en eau peu profonde pour garantir que tous les baigneurs sont testés de manière sûre. Une méthode d'identification/suivi doit être utilisée pour identifier la capacité de nager d'un baigneur.

Assurez-vous que les positions des sauveteurs, les zones de balayage et les tableaux de rotation sont affichés

Le personnel de surveillance doit s'assurer que pour chacune des diverses activités aquatiques (p. ex., les périodes de baignade récréative), les zones de positionnement et de surveillance des sauveteurs sont clairement définies. Les sauveteurs doivent être positionnés pour voir toutes les zones de la piscine, y compris le fond de la piscine depuis leur poste. Les problèmes affectant le positionnement du personnel de surveillance doivent être identifiés (par exemple, la réflexion de l'eau de surface) et résolus. Des horaires de rotation des sauveteurs devraient alors être créés. Tous les éléments doivent être documentés et incorporés dans le manuel du personnel et le manuel des procédures opérationnelles. Des diagrammes ou des graphiques illustrant ces positionnements et procédures doivent être affichés dans le bureau de la piscine.

S'assurer que le personnel de surveillance de la piscine reçoit une formation en gestion de la sécurité aquatique.

Dans de nombreuses installations aquatiques, le personnel de gestion est responsable de la direction du personnel aquatique. Pour s'assurer qu'ils connaissent les normes aquatiques, tout le personnel de gestion doit recevoir une formation.

L'histoire de Jérémie Audette

Jérémie Audette avait deux ans lorsque son fournisseur de services de garde en milieu privé l'a emmené dans la cour arrière d'un autre fournisseur de services de garde en milieu familial pour un rendez-vous de groupe. La cour arrière fermée et clôturée contenait une piscine hors terre verrouillée et une pataugeoire pour enfants, ainsi que de nombreux jouets et jeux de plein air. Trente enfants et quatre à cinq adultes étaient sur place à cette rencontre. Selon les estimations, 20 des enfants fréquentaient des garderies à domicile sans permis et 10 étaient des enfants des adultes présents.

Les enfants plus âgés ont été autorisés à nager et la porte séparée menant à la piscine hors-terre a été déverrouillée. Aucun adulte n'a été spécifiquement désigné pour superviser la piscine / rester sur la terrasse de la piscine. Quelque temps après son arrivée, Jérémie a été découvert par deux des enfants. Il ne répondait pas, face vers le bas dans la piscine hors-terre. Malgré des tentatives de réanimation immédiates, il a été déclaré mort à l'hôpital à Ottawa, en Ontario.



Message des parents de Jérémie

Le père de Jérémie, Alain Audette, a reçu un coup de téléphone paniqué de la garderie de son fils à la suite de l'accident. Il rapporte que le service de garde de son fils ne lui avait pas dit qu'elle emmènerait son fils et les autres enfants de la garderie dans une autre maison pour un rendez-vous. Depuis ce jour, les Audette soutiennent que les piscines n'ont pas leur place dans les garderies. Ils se sont appuyés sur leur famille, leurs amis et leur communauté pour passer au travers de l'enquête difficile et faire en sorte que la voix de Jérémie soit entendue. La mort de Jérémie les a tous profondément marqués. La couverture médiatique de sa noyade a sensibilisé le public à la sécurité des enfants à proximité, dans ou sur l'eau.

Stratégies de prévention de la noyade

Établir des règlements administratifs uniformes sur les abris de piscine résidentiels dans toutes les municipalités du Canada.

Établir / modifier les lois provinciales sur les garderies pour inclure des normes de prévention de la noyade.

Établir des directives de prévention de la noyade en garderie.

Développer et lancer une campagne nationale d'éducation du public.

Fournir des listes de contrôle / ressources aux propriétaires / exploitants de piscines résidentielles d'arrière-cour après la fin de l'inspection de sécurité annuelle.

Fournir à tous les propriétaires de piscines résidentielles et d'arrière-cour les consignes de sécurité des piscines d'arrière-cour de la Société de sauvetage.



Recommandations après la noyade

Modifier les lois sur les garderies partout au Canada (p. Ex., R.R.O.1990, RÈGLEMENT 262 en Ontario)

Les ministères de l'Éducation devraient solliciter l'aide d'organisations telles que la Société de sauvetage pour aider à la création de normes de prévention de la noyade. Le règlement devrait ensuite être modifié pour inclure ces normes afin que toutes les garderies agréées au Canada satisfassent à ces normes minimales lorsqu'elles participent à des activités dans, sur ou autour de l'eau.

Publier des lignes directrices sur la prévention de la noyade en garderie

La Société de sauvetage devrait créer / publier des lignes directrices fondées sur des données probantes qui décrivent les pratiques d'exploitation sécuritaires pour les fournisseurs de services de garde lorsque des activités sont planifiées près, sur ou autour de l'eau, y compris :

- assurer la surveillance de la sécurité : les parents / tuteurs sont responsables de la surveillance directe et ininterrompue des personnes dont ils ont la garde. Ils doivent rester à tout moment à la portée des enfants. Un rapport maximum de 1:1 doit être utilisé pour les enfants de moins de cinq ans, pour lesquels aucune surveillance par un maître nageur n'est assurée. Lorsque la surveillance des surveillants-sauveteurs est assurée, les soignants doivent respecter les directives d'admission des exploitants de piscine.
- promouvoir l'utilisation de gilets de sauvetage ou de VFI
- installer du matériel (piquets, trousse de premiers soins, téléphone)
- dispenser une formation aux fournisseurs de services de garde (p. ex., RCR-C, premiers soins, sauvetage nautique de base)

Une fois publiées, les lignes directrices devraient être présentées comme la norme minimale pour tous les exploitants de garderies. Les partenaires (p. Ex., Child Care Providers Resource Network) devraient être associés à la diffusion de cette information.

Les ONG / agences de prévention de la noyade devraient collaborer pour développer et lancer une campagne d'éducation publique de prévention de la noyade

La Société de sauvetage du Canada, la Croix-Rouge canadienne, Safe Communities Canada, SafeKids Canada, SMARTRISK Canada et ThinkFirst Canada devraient créer / financer en collaboration une campagne de sensibilisation du public visant à cibler tous les fournisseurs de services de garde afin d'établir des pratiques sécuritaires telles que définies dans les Directives de sécurité pour les piscines de la Société de sauvetage. Les partenaires dans la mise en œuvre de cette campagne devraient être identifiés et enrôlés pour assurer la diffusion de cette information à travers le Canada.

Fournir des listes de contrôle / des ressources pour aider les exploitants de piscines d'arrière-cour à effectuer une inspection de sécurité de leurs piscines d'arrière-cour

La Société de sauvetage a créé une ressource Web conçue pour aider les propriétaires de piscines d'arrière-cour à sécuriser la piscine. Cette ressource devrait être promue et utilisée par tous les propriétaires de piscine d'arrière-cour pour inspecter régulièrement leurs piscines.

Fournir aux propriétaires de piscines d'arrière-cour les consignes de sécurité relatives aux piscines d'arrière-cour de la Société de sauvetage et le DVD À portée de main

Les directives de sécurité des piscines d'arrière-cour de la Société de sauvetage identifient les mesures que les propriétaires de piscine devraient prendre pour éviter les situations dangereuses / risquées en se basant sur des scénarios courants. Les lignes directrices visent à aider les propriétaires de piscines d'arrière-cour à analyser leur piscine / installation et à construire des « couches de protection » pour protéger leur famille et leurs amis. Within Arms' Reach est un vidéo de 11 minutes destinée aux propriétaires de piscines. Il met en vedette l'ancienne patineuse artistique Championne du monde en couple et l'ambassadrice de la prévention des noyades, Barbara Underhill, qui a perdu sa fille de 8 mois, Stephanie, noyée dans une piscine d'arrière-cour. Elle partage ses idées avec les propriétaires de piscine ayant de jeunes enfants (les leurs / où ils sont invités). La vidéo met en évidence la rapidité / silence des noyades et les mesures que les propriétaires peuvent prendre pour éviter les tragédies. Les messages / ressources doivent être diffusés dans le cadre d'une campagne et / ou du processus municipal de permis de construire par lequel une brochure et un vidéo sont remises à chaque bénéficiaire de permis de piscine.

Toutes les municipalités et commissions rurales du Canada devraient adopter des règlements municipaux sur les abris de piscine qui imposent des exigences de sécurité pour les nouvelles piscines, y compris creusées, hors-terre, portables, gonflables et les étangs décoratifs.

Chaque propriétaire et exploitant doit évaluer la piscine arrière pour déterminer si l'accès à la piscine est limité et si des mesures de protection sont en place. Il s'agit d'une étape importante dans la prévention de la noyade.

Histoire d'étudiant

« YF » était un étudiant à l'université. Le YF, il se trouvait à l'unique centre aquatique de la communauté avec quelques amis pour profiter du bain libre. La piscine était alors supervisée par trois sauveteurs – un près de la paroi, un autre dans la partie creuse près de la glissoire et le dernier près du plongoir.

YF n'était pas un bon nageur. Il a nagé du côté peu profond de la piscine, puis a décidé d'aller glisser dans la partie profonde. À cet endroit, la profondeur de l'eau était d'environ 3,66 mètres (12 pieds). Après avoir glissé, il a éprouvé des difficultés et a rapidement coulé au fond. Après quelque temps, il a été remarqué, puis ramené sur la promenade par un sauveteur. Les SPU ont été appelés et il a été transporté à l'hôpital où il est décédé.

Source : <https://www.lifesavingsociety.com/safety-management/legal-precedents>

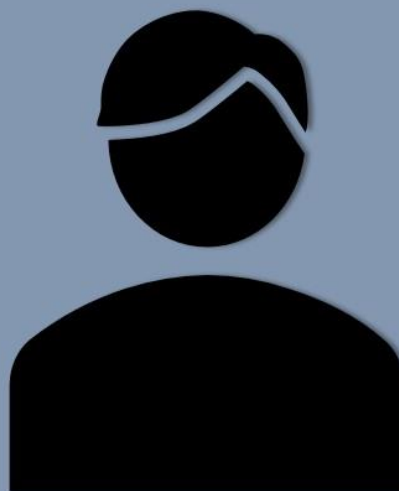


Impacts de la noyade sur les intervenants

Les sauveteurs/intervenants sont formés pour prendre des mesures lors d'un sauvetage, mais toutes les situations n'ont pas une fin heureuse.

L'impact d'un décès sur les intervenants et le personnel d'une installation aquatique varie en fonction d'une panoplie de facteurs, par exemple le niveau de formation, le nombre d'années d'expérience, la personnalité, le soutien émotionnel, psychologique et physique, le soutien provenant d'organisations certifiées, le soutien de l'employeur, la communauté et le lieu de résidence par rapport au lieu de l'accident, etc.

Histoire d'étudiant



Recommandations à la suite de la noyade

On a demandé une enquête de coroner portant sur cette noyade.

Michael Shane, directeur de la gestion de la sécurité, a mené cette enquête et a présenté ses recommandations. Ces dernières ont toutes été approuvées par le jury et intégrées aux conclusions.

Pour l'installation aquatique :

1. Assurer une supervision directe de la glissoire et de la corde à Tarzan.
2. Établir les positions, les zones de balayage et les rotations pour chaque période de baignade récréative, et afficher des tableaux récapitulatifs dans le bureau de la piscine.
3. Améliorer la formation des sauveteurs en matière de balayage visuel.
4. Créer une liste de vérification pour l'appel aux SPU.
5. Établir une politique de soin d'intervention des témoins.
6. Améliorer la signalisation pour les glissoires d'eau.
7. Encourager la retenue du service complet d'évaluation de la sécurité aquatique de la Société de sauvetage.
8. Qualifier son personnel de gestion par le brevet de Gestionnaire aquatique de la Société de sauvetage.

Pour la Société de sauvetage :

1. Réviser les lignes directrices provinciales pour les piscines et les plages, septembre 2010.
2. Créer des modèles de signalisation universelle.

En tant qu'expert en surveillance aquatique au Canada, la Société de sauvetage établit des normes de sécurité aquatique et est une référence pour les enjeux de sécurité aquatique.

Source : <https://www.lifesavingsociety.com/safety-management/legal-precedents>

